



# Assemblée générale

Soixante-deuxième session

**68<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 11 décembre 2007, à 18 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Kerim ..... (ex-République yougoslave de Macédoine)

*En l'absence du Président, M. Mavroyiannis  
(Chypre), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 18 heures.*

**Débat plénier de haut niveau commémoratif  
de l'Assemblée générale consacré à la suite  
à donner aux textes issus de la session  
extraordinaire consacrée aux enfants**

**Point 66 de l'ordre du jour (suite)**

**Promotion et protection des droits de l'enfant**

**b) Suite à donner aux textes issus de la session  
extraordinaire consacrée aux enfants**

**Rapport du Secrétaire général (A/62/259)**

**Projet de résolution (A/62/L.31)**

**Le Président par intérim (parle en anglais) :** Je donne la parole à S. E. M. Hendrik Setrowidjojo, Ministre des affaires sociales et du logement du Suriname.

**M. Setrowidjojo (Suriname) (parle en anglais) :** Le Gouvernement surinamais souhaite exprimer ses condoléances au Gouvernement et au peuple algériens et à la famille des Nations Unies à la suite de la tragédie qui s'est déroulée en Algérie aujourd'hui.

Ma délégation a l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale en cette occasion particulière où la communauté internationale examine

les progrès réalisés vers les objectifs fixés dans la Déclaration et le Plan d'action intitulés « Un monde digne des enfants », adopté à la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2002.

Nous remercions le Président de l'Assemblée générale d'avoir préparé cette réunion, et nous souhaitons également remercier le système des Nations Unies de son appui précieux pour garantir que cette réunion soit couronnée de succès.

Je voudrais m'associer à la déclaration faite par le Représentant des Bahamas, qui s'est exprimé au nom des membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

En 2002, tous les pays participants se sont engagés à atteindre les objectifs énoncés dans le document final de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Cet engagement était nécessaire pour que les enfants puissent vivre dans un environnement stable leur permettant de développer et de stimuler leurs capacités de manière qu'elles s'épanouissent pleinement.

Nous sommes aujourd'hui arrivés à un stade critique où, cinq ans après, il nous faut examiner les progrès accomplis. Le Gouvernement surinamais, conscient du fait que les enfants sont l'avenir de l'humanité, a consacré ces cinq dernières années à réviser, formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes en faveur des enfants. Ce processus a été mené en étroite coopération avec des organisations

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



non gouvernementales et des donateurs internationaux œuvrant pour et avec les enfants, ainsi qu'avec l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies. Des interventions politiques spécifiques ont été mises au point dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection juridique, des personnes handicapées, du VIH/sida, de la prévention de la transmission mère-enfant, du développement de la petite enfance et de la santé sexuelle et reproductive.

Je voudrais faire part à l'Assemblée générale des réalisations modestes accomplies dans des domaines qui touchent au bien-être et aux droits de l'enfant au Suriname.

La couverture vaccinale est passée de 70 % en 2000 à 85 % en 2004. En 2005, un nouveau programme de vaccination, comprenant le vaccin contre l'hémophilus influenzae de type B et l'hépatite B, a été lancé. La mortalité infantile est demeurée stable au cours de la période 2000-2004, au chiffre d'environ 20 pour 1 000 naissances vivantes. Le taux de scolarisation en maternelle et en primaire a augmenté, et le programme relatif à l'école primaire a été mené à bien. Le défi majeur restant à relever concerne le secondaire où le pourcentage des enfants qui vont jusqu'à la fin du cycle secondaire est en baisse.

Nous avons enregistré des améliorations en ce qui concerne le système d'enregistrement des naissances et la fourniture, presque gratuite, de soins de santé primaires et secondaires à des groupes défavorisés de notre société, tels que les personnes ayant un faible revenu et les personnes âgées. En outre, nous avons enregistré des progrès dans la lutte contre le paludisme, qui a permis de faire baisser le nombre de cas de paludisme de 75 % en 2006.

Il convient également de mentionner les réformes législatives, en particulier concernant le droit de l'enfant à développer des relations parentales avec les deux parents en cas de divorce; il nous faut encore approuver une législation relative aux droits de l'enfant à être consulté sur des questions qui le touchent directement.

Les enfants et les jeunes ont également été encouragés à exercer leur droit à la participation. Dans ce contexte, un parlement de jeunes a été mis en place qui fournit une enceinte où les jeunes peuvent débattre de questions qui les concernent. Il existe également un conseil consultatif national au sein duquel deux ambassadeurs des jeunes de la CARICOM sont représentés. Le Gouvernement a ensuite mené en 2006

une enquête en grappe à indicateurs multiples, qui permettra de recueillir des données importantes sur la situation des enfants.

Malgré les progrès accomplis, nous devons reconnaître qu'il reste encore beaucoup à faire pour réaliser les nobles promesses faites aux enfants et créer réellement un monde digne des enfants. Tant que les enfants seront privés d'une éducation de base et de soins de santé essentiels, tant qu'ils vivront dans la pauvreté et continueront de souffrir de la violence et de sévices de la part de ceux qui sont censés les protéger, il nous restera encore un long chemin à parcourir.

À cet égard, il est d'une importance cruciale d'augmenter les ressources mises à disposition pour améliorer la situation des enfants dans le monde, aussi bien que pour renforcer les capacités, en particulier dans les pays en développement. Ce qui est tout aussi important, c'est d'améliorer la coopération internationale pour compléter les initiatives nationales et de forger de véritables partenariats.

Pour terminer, je voudrais souligner que le moment est venu de traduire nos paroles en actes. La déclaration qui sera adoptée à la clôture de la réunion de demain devrait nous inciter à redoubler nos efforts plus que jamais pour créer un monde réellement digne des enfants. Nous ne pouvons pas nous permettre de manquer aux générations à venir.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Kandeh Musa, Ministre sierra-léonaise de l'aide sociale, de la condition féminine et de l'enfance.

**M<sup>me</sup> Musa** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : En tant que membre de l'Union africaine, la Sierra Leone s'associe à la déclaration prononcée par le Ministre ghanéen des affaires féminines et de l'enfance, qui a présenté l'appel visant à accélérer les actions de mise en œuvre du Plan d'action menant à une Afrique digne des enfants, tel que recommandé par le Forum panafricain sur l'avenir des enfants, tenu au Caire (Égypte) du 29 octobre au 2 novembre 2007.

Alors que nous sommes réunis avec la grande fraternité des nations du monde dans le cadre de ce débat plénier commémoratif de l'Assemblée générale pour évaluer les progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action « Un monde digne des enfants », la Sierra Leone note avec satisfaction qu'individuellement, des pays et des organisations ont beaucoup fait en faveur de la

promotion et du bien-être des enfants, comme l'indiquent clairement les termes du projet de déclaration que ma délégation espère voir adopter par consensus à la fin de la présente séance.

Notre ferme attachement au bien-être des enfants est illustré par le fait que la Sierra Leone est partie à tous les instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme consacrés à la défense et à la protection des droits et du bien-être des enfants, y compris la Déclaration et le Plan d'action « Un monde digne des enfants ».

Les questions concernant les enfants ont été incorporées dans nos politiques, nos programmes et nos plans nationaux de développement, comme le montre clairement la création d'un ministère spécial des questions de l'enfance dont j'ai le privilège d'être le Ministre. Notre document de stratégie pour la réduction de la pauvreté au niveau national traite également des questions relatives aux enfants. En conformité avec ces engagements, la Sierra Leone a pris et continue de prendre des mesures concrètes en faveur de la défense de droits et du bien-être des enfants, en particulier dans les quatre domaines prioritaires du Plan d'action « Un monde digne des enfants », à savoir, la santé, l'éducation, la protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence, et la lutte contre le VIH/sida.

Dans le cadre de ses efforts visant à atteindre l'objectif consistant à assurer une vie saine aux enfants de la Sierra Leone, mon gouvernement a fait du droit de chaque enfant de jouir des normes les plus élevées possibles en matière de santé une de ses priorités principales. À cet égard, nous avons pris un certain nombre d'initiatives qui s'inscrivent toutes dans l'optique des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) consistant à réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes qui n'ont pas un accès durable à l'eau potable et à réduire la mortalité infantile. Des programmes importants ont été mis en place en vue d'améliorer la santé maternelle et de réduire les taux de mortalité et de morbidité infantiles, notamment des programmes de vaccination, de planification familiale, de soins obstétricaux et de formation d'accoucheuses traditionnelles.

Dans le cadre du programme « Faire reculer le paludisme », nous avons lancé une campagne massive de maîtrise du paludisme, qui a bénéficié du financement généreux et de l'appui technique d'organismes des Nations Unies, notamment l'UNICEF

et d'autres institutions internationales de financement. Grâce à ce programme, quelque 900 000 moustiquaires imprégnées d'insecticide ont été distribuées à des femmes enceintes et à des enfants de moins de 5 ans.

Dans le but d'assurer un enseignement de qualité, l'accent a été placé sur une politique de scolarisation de tous les enfants. Le Gouvernement a instauré l'éducation primaire gratuite et obligatoire et créé des mesures d'incitation spéciales pour promouvoir l'éducation des filles, ce qui a entraîné des taux d'inscription bien plus élevés au niveau primaire, en particulier pour les filles. Nous avons modifié certains de nos programmes nationaux d'éducation afin de donner de nouvelles chances aux enfants de 10 à 15 ans touchés par la guerre dont la scolarité a été perturbée ou qui n'ont jamais été scolarisés.

Par le biais d'un programme appelé programme complémentaire accéléré à l'intention des écoles primaires, le cycle primaire normal de six années a été réduit à trois ans afin d'encourager les bénéficiaires à finir par passer dans l'enseignement formel. Quelque 23 000 enfants ont suivi ce programme avec succès et ont intégré l'enseignement formel grâce à l'UNICEF.

Pour ce qui est de la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence, un certain nombre de mesures concrètes ont été prises afin de remédier aux vulnérabilités de catégories spécifiques d'enfants. Une Commission nationale pour les enfants touchés par la guerre a été créée peu après notre guerre civile; elle est chargée de se concentrer sur les besoins des enfants, y compris la réunification avec leur famille, le placement dans des familles d'accueil et des soins psychologiques. Le Gouvernement a également adopté une déclaration portant à 18 ans l'âge minimum de recrutement dans l'armée nationale. Une Commission vérité et réconciliation a été créée pour servir, entre autres choses, de tribune aux enfants associés à la guerre afin qu'ils puissent raconter leurs histoires pendant les audiences de la Commission. Les détails figurant dans ces histoires ont été un véritable puits d'informations sur les enfants et sur leurs vulnérabilités. Ces histoires ont également contribué à l'élaboration de nos politiques relatives au bien-être des enfants. Les recommandations figurant dans le rapport de la Commission vérité et réconciliation, en particulier celles qui ont trait à la protection des droits et à la promotion du bien-être des enfants, sont actuellement en cours d'exécution.

S'agissant de la législation sur l'emploi, il est désormais interdit aux femmes et aux filles, quel que soit leur âge, de travailler dans des mines, et aux enfants de moins de 18 ans de travailler la nuit dans quelque entreprise privée ou publique que ce soit. La loi interdit également aux garçons de moins de 16 ans de travailler dans les mines souterraines.

En juin 2007, la Sierra Leone a promulgué une charte des droits de l'enfant afin d'assurer la mise en œuvre appropriée de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. En même temps, le Gouvernement s'attache, en coopération avec diverses organisations de la société civile actives dans le domaine de la protection des enfants, des organismes religieux et l'UNICEF, à appuyer des programmes qui aident les enfants à ne plus vivre dans la rue, en particulier les enfants colporteurs. On a estimé à 2 874 le nombre d'enfants des rues dans les principales zones urbaines, preuve qu'il reste encore beaucoup à faire.

Nous avons également mis en place un Comité pour la protection de l'enfant, qui est bien opérationnel sous l'égide du Ministère de la protection sociale, de la condition féminine et de l'enfance, ainsi que des centres adaptés aux besoins des enfants créés par la Commission nationale pour les enfants touchés par la guerre et des organisations religieuses dans différentes régions du pays pour s'occuper des enfants vulnérables.

Pour mieux répondre aux besoins de nos enfants, une loi a été promulguée en 2005 réprimant la traite d'êtres humains, et une Équipe spéciale contre la traite d'êtres humains et une Équipe spéciale nationale chargée des orphelins et des enfants vulnérables ont été constituées. Nous avons également mis en place un Service d'aide aux familles – placé sous la tutelle des services de police – pour protéger les enfants contre les sévices et l'exploitation sexuels. Le Service d'aide aux familles dispose d'environ 18 antennes dans le pays. Des travailleurs sociaux du Ministère de la protection sociale, de la condition féminine et de l'enfance ont été affectés à des antennes du Service partout dans le pays.

En matière de lutte contre le VIH/sida, nous avons pris des mesures qui veillent à protéger nos enfants contre ce fléau monstrueux. Nous avons donc élaboré des politiques et des directives telles que l'appui à la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et les soins pédiatriques.

En dépit de tous les acquis que j'ai décrits, nous restons préoccupés par la précarité continue que

connaissent les enfants en Sierra Leone. Même si nous réalisons tous les objectifs fixés dans la Déclaration et le Plan d'action « Un monde digne des enfants », il nous faudrait encore résoudre des problèmes tels que les soins spéciaux à accorder aux orphelins dont les parents sont morts du sida, le nombre croissant d'enfants des rues, les services de santé pour enfants et les établissements scolaires inadéquats dans les communautés isolées et la faiblesse des infrastructures, ainsi que la pénurie de personnel formé aux techniques de la lutte contre la traite d'êtres humains.

Bien que les succès que nous avons enregistrés dans la réalisation des objectifs d'« Un monde digne des enfants » dépendent dans une large mesure de nos efforts nationaux, nous avons encore besoin d'un appui continu de la communauté internationale pour nous aider en particulier à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui aura un impact considérable sur le bien-être des enfants.

Pour terminer, je voudrais, au nom de mon Président, S. E. M. Ernest Bai Koroma, du Gouvernement et du peuple sierra-léonais, remercier l'ONU, et en particulier l'UNICEF, de nous avoir tous réunis pour ce débat plénier de haut niveau. Je dois également remercier nos partenaires de développement pour leur appui continu afin que nous puissions nous acquitter de nos engagements énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action « Un monde digne des enfants », la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs.

Enfin, nous réaffirmons notre ferme attachement aux efforts menés actuellement au niveau mondial visant à faire de ce monde non seulement un monde digne des enfants de la Sierra Leone, mais aussi un monde digne de tous les enfants de la planète.

La Sierra Leone s'associe aux pays représentés ici pour exprimer toutes ses condoléances au Gouvernement et au peuple algériens à la suite du drame qui les a frappés aujourd'hui.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Cecilia Landereche Gómez Morín, Directrice du Système national pour le développement intégral de la famille du Mexique.

**M<sup>me</sup> Landereche Gómez Morín** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, avant de commencer mon intervention, saisir la présente occasion pour dire toute ma reconnaissance pour l'aide que le Mexique a

reçue lorsque, il y a moins de deux mois, mon pays a subi l'une de pires catastrophes naturelles de son histoire dans les États de Tabasco et de Chiapas. Au nom du peuple mexicain, je tiens à dire ma gratitude pour l'aide généreuse que nous avons reçue et continuons de recevoir de différentes parties du monde, ainsi que pour l'appui extraordinaire de l'ONU. Le Mexique prend note des expressions de solidarité qui lui sont adressées en ces temps difficiles et, dans le même esprit, compatit à la douleur de l'Algérie après les graves attentats survenus ce matin.

L'expérience du Mexique, suite à l'adoption du document « Un monde digne des enfants », a abouti à l'élaboration d'un programme national intitulé « Un Mexique digne des enfants et des adolescents ». Avec ce plan d'action, le Gouvernement mexicain a fait siens les 21 objectifs convenus par cette Assemblée et adapté les stratégies aux besoins et particularités de notre pays.

Pour parler des résultats enregistrés ces dernières années et des défis pour le futur, il importe de comprendre que le Mexique est une mosaïque multiculturelle : on y parle plus de 70 langues autochtones, utilisées quotidiennement par plus de 7 millions de personnes. Les populations autochtones ont leurs propres us et coutumes; certaines désignent leurs propres autorités conformément à leur vision cosmique. Le Gouvernement fédéral respecte leurs formes d'organisation politique et sociale.

Cette richesse culturelle exige d'adopter une approche globale pour élaborer et mettre en œuvre les politiques publiques. Depuis de nombreuses années, le Gouvernement mexicain traite des problèmes liés à l'enfance par le biais de programmes adaptés à tous les groupes sociaux et peuples qui composent notre pays.

Dans le cadre de notre programme d'éducation gratuite pour l'année scolaire 2007-2008, nous avons distribué 250 millions de manuels gratuits et publié près de 150 titres dans plus de 50 langues autochtones pour 600 000 élèves qui reçoivent une éducation primaire dans leur langue maternelle.

En matière de nutrition, le programme de petits-déjeuners scolaires, lancé il y a presque 80 ans, constitue une stratégie fondamentale d'appui alimentaire pour un bon apprentissage. Nous servons chaque jour plus de 5 millions de petits-déjeuners à nos enfants, avec la participation responsable des municipalités, des écoles et des parents.

Pour le Gouvernement mexicain, le socle de tous les efforts déployés en faveur des enfants est la famille. C'est pourquoi nous prévenons et combattons la vulnérabilité par l'intermédiaire de programmes qui commencent et finissent au sein de la famille. Ainsi, nous avons facilité les processus d'adoption. Nous estimons que l'une des stratégies les plus importantes en matière de prévention est de faire en sorte que tous les enfants puissent vivre au sein d'une famille. Nous favorisons en outre, au niveau du Gouvernement fédéral, les activités de collaboration avec les autres pouvoirs et niveaux de gouvernement pour veiller à ce que l'adoption serve l'intérêt supérieur de l'enfant. Autrement dit, nous cherchons une famille pour un enfant, et non l'inverse.

Nous reconnaissons aussi la nécessité d'améliorer les conditions de vie du nombre croissant de femmes qui travaillent et de leurs enfants. Depuis l'entrée en fonctions du nouveau Gouvernement en décembre 2006, nous avons ouvert 5 000 institutions spécialisées qui accueillent déjà 100 000 enfants. Nous avons aussi investi pour rehausser la qualité des centres existants. Grâce à eux, de nombreuses familles ont réussi à s'élever au-dessus de leur pauvreté héréditaire. Les garçons et les filles reçoivent de l'attention, y compris avant l'âge préscolaire, et bénéficient ainsi d'un avenir plus propice au développement.

Dans le domaine de la santé, l'une des politiques les plus importantes de cette année a été l'« Assurance maladie pour une nouvelle génération », programme consistant à fournir, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2006, des services de santé à tous les nouveau-nés dont la famille n'est pas couverte par la sécurité sociale.

Plus précisément, je voudrais mettre l'accent sur la création du Conseil national pour l'enfance et l'adolescence, qui assure le suivi des objectifs nationaux du Programme d'action 2002-2010 et travaille en coordination avec les principaux acteurs publics, privés et sociaux, ainsi qu'avec les enfants et les jeunes. Le Conseil publie actuellement un rapport sur les progrès enregistrés par le Mexique en ce qui concerne chacun des 21 objectifs.

Selon la dernière évaluation publiée par ce Conseil en 2006, s'agissant de la protection contre toutes les formes de violence, d'abus et d'exploitation, le Mexique a créé quelque 30 programmes qui ont produit d'excellents résultats. Par exemple, le travail des enfants a été réduit de 25,3 % par rapport à l'an 2000 et le nombre d'enfants scolarisés a connu une

hausse de 40,9 %. La prévalence du VIH/sida chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans a sensiblement décru, à savoir de 33 % entre 2000 et 2005.

Néanmoins, en matière d'éducation et de santé, il reste certains défis à relever. Depuis l'an 2000, nous n'avons réduit qu'à 23 % les taux de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans. Et même si nous avons fait passer la couverture préscolaire de 75,7 % à 99,7 %, nous n'avons pas su accroître le taux de scolarisation de plus de 0,4 %. Malheureusement, beaucoup d'enfants mexicains ne parviennent pas au terme de l'enseignement primaire.

Nous rencontrons encore des difficultés en termes de mortalité infantile et maternelle. De 1990 à 2000, nous avons réussi à la réduire de 89 pour 1 000 naissances vivantes à 18,2 pour 1 000 naissances vivantes. Mais notre objectif est d'arriver en 2010 à 12 pour 1 000 naissances vivantes; or, à cette date, nous n'en sommes qu'à 16,2 pour 1 000 naissances vivantes.

De manière générale, nous pouvons dire que le Mexique est sur la bonne voie. Nous disposons d'un système d'indicateurs qui nous permet d'évaluer constamment l'impact de nos programmes. Actuellement, il n'y a que trois domaines où les indicateurs sont au rouge, et trois autres où ils sont au jaune. Dans les 15 restants en revanche, tout laisse à penser que les indicateurs seront au vert, et nous sommes convaincus que nous pouvons atteindre ces buts d'ici 2010.

Pour terminer, je voudrais soumettre à l'Assemblée une question qui, pour la délégation mexicaine, revêt une importance vitale et qui, selon nous, devrait occuper une place centrale dans le programme international « Un monde digne des enfants ». Je fais référence à la participation des médias. Étant les plus importants diffuseurs de culture, ils font partie de notre vie quotidienne, et en particulier de celle des enfants. La délégation mexicaine voit en eux les instruments cruciaux de la promotion, auprès de nos nouvelles générations, du respect des droits de l'homme, de la paix et de la préservation de l'environnement.

Il ne fait aucun doute, comme toujours, que la somme de nos efforts et volontés dans des instances comme celle-ci sera fondamentale pour honorer notre engagement à bâtir un monde digne des enfants.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est S. E. M<sup>me</sup> Nouara Saadia Djaafar,

Ministre déléguée chargée de la famille et de la condition féminine de l'Algérie.

(*L'orateur poursuit en français*)

Avant de donner la parole à M<sup>me</sup> Djaafar, je voudrais lui faire part, ainsi que, par son intermédiaire, au Gouvernement et au peuple algériens, de la tristesse profonde et de la douleur de l'Assemblée générale pour l'épreuve que traverse son pays suite à l'explosion à Alger ce matin et pour les victimes tragiques de cette explosion. Qu'elle veuille bien accepter l'expression de nos condoléances les plus sincères et les plus profondes.

**M<sup>me</sup> Djaafar** (Algérie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, j'ai l'honneur de dire ma profonde gratitude au Président par intérim et à tous ceux qui nous ont adressé leurs condoléances et exprimé leur solidarité avec le peuple algérien ainsi que leur compassion suite à l'attentat terroriste qui a si brutalement frappé mon pays aujourd'hui.

La session extraordinaire de 2002 a conduit une évaluation approfondie de la période précédente, et nous avons été en mesure de fixer des objectifs clairs sur cette base. Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour faire le point sur la suite donnée à cette importante session extraordinaire. Il convient en premier lieu de se concentrer sur le remarquable consensus qui s'est dégagé dans le monde entier autour de la question de l'enfance, permettant ainsi de mieux comprendre ses différents aspects et de les prendre en compte dans les activités internationales en cours, concernant par exemple la lutte contre la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Ce consensus a également permis de donner le coup d'envoi à une action internationale dans des domaines spécifiquement liés aux enfants, tels que la violence commise à leur encontre à travers le monde. Une importante étude sur la question nous a permis d'avoir une meilleure idée de certains phénomènes ayant trait à la protection de l'enfance dans différentes régions du monde ainsi que d'accélérer la mobilisation des potentiels à l'échelle mondiale. Nous espérons que ces initiatives se poursuivront.

Nous agissons avec les enfants et dans leur intérêt en vue d'obtenir des résultats tangibles pour eux et de créer un environnement qui leur soit favorable dans nos pays. Qu'il me soit permis de donner brièvement un aperçu du bilan de mon pays en la matière, puisque nous sommes réunis aujourd'hui pour faire le point sur l'action des pays en faveur des enfants.

En Algérie, plusieurs progrès ont été accomplis depuis 2002 dans le domaine de l'enfance. Parmi les programmes de développement lancés depuis 2000 figurent les programmes de relance économique pour 2001-2004 et pour 2005-2009. Nous nous employons à garantir l'égalité des citoyens dans toutes les régions. Deux programmes supplémentaires en faveur de l'enfance ont été mis en œuvre, l'un dans les provinces méridionales et l'autre dans la région des Hauts plateaux. Ces programmes de grande envergure ont permis d'instaurer un environnement propice à l'amélioration des conditions de vie de la population, de mettre en place des infrastructures et des services en faveur du développement, de moderniser la technologie et d'engendrer une nouvelle dynamique économique et sociale dans le pays.

L'Algérie a adopté une stratégie décisive pour mettre fin à l'endettement extérieur, combattre le chômage et encourager le développement. De même, des programmes d'avant-garde ont été mis en œuvre pour venir en aide aux familles indigentes et endiguer la pauvreté dans différentes régions ainsi que pour consolider les projets d'investissement en faveur des petites et moyennes entreprises et lancer des programmes nationaux de développement rural et agricole. L'ensemble de ces programmes et stratégies ont permis d'accroître le niveau des ressources consacrées à la réalisation des objectifs sociaux et économiques en faveur des enfants et de leur famille. Il s'agit d'activités essentielles pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier dans le domaine de l'éducation.

Nous avons progressé dans la formation de partenariats en faveur de l'enfance en resserrant l'action collective liée à l'éducation des enfants et en tissant des liens avec la société civile, les médias et les parlementaires. La phase suivante sera axée sur la participation du secteur privé, avec le concours des organisations internationales, comme l'UNICEF. Soucieux d'agir au profit des enfants, nous intervenons au niveau approprié pour faire face à leurs préoccupations. On constate le sérieux de cette initiative dans toutes les activités menées à l'échelle nationale à l'intention des enfants.

Dans cet environnement favorable, nous avons mis en route de nouvelles activités à l'intention des enfants dans le cadre de programmes sectoriels, notamment dans les domaines de la santé et de la santé reproductive, afin d'améliorer les services de santé destinés aux enfants et à leur famille et de renforcer les

programmes de protection de la mère et de l'enfance. Nous combattons également la mortalité maternelle et infantile à travers nos programmes nationaux de soins prénatals et postnatals ainsi qu'à travers des activités visant à améliorer l'enseignement, comme dans le cadre des réformes de l'enseignement, des programmes scolaires et des méthodes d'enseignement, et à prendre en charge les jeunes enfants et leur vie sociale.

Les écoles algériennes accueillent environ 8 millions d'enfants de 6 à 16 ans. Nous disposons d'un puissant arsenal juridique de protection de l'enfance, qui a été progressivement développé dès les premières années de notre indépendance et consolidé par la vaste réforme de l'appareil judiciaire. Nous avons également élaboré un projet de loi sur la protection de l'enfance qui a été approuvé par le Gouvernement et renforce le régime de protection déjà en place.

L'Algérie s'est dotée d'une stratégie nationale de lutte contre la violence à l'encontre des enfants dans le cadre de l'étude entreprise par le Secrétaire général de l'ONU pour mesurer l'ampleur du phénomène à l'échelle mondiale. Un plan national en faveur des enfants a d'ailleurs été exécuté en vue de parvenir à une Algérie digne des enfants, avec le concours de tous les ministères et organismes nationaux travaillant avec les enfants, des associations locales et des médias. Les enfants eux-mêmes, en particulier les jeunes gens, ont été associés à la définition des priorités nationales les concernant pour l'horizon 2015.

La période des activités prévue dans le document « Un monde digne des enfants » nous oblige à tirer les enseignements pour l'avenir. Notre Gouvernement a à cœur de promouvoir les droits des enfants avec l'ensemble des composantes influentes de la société. Il est résolu à garantir la sécurité et la protection des enfants, à leur fournir les services de base comme l'éducation et la santé, ainsi qu'à leur offrir un environnement salubre et des activités de loisirs afin qu'ils grandissent normalement. Tout cela relève de notre stratégie nationale de développement. Il est impossible de garantir une enfance heureuse dans un environnement piteux. Nous agissons pour tenir nos engagements à l'égard des enfants dans le cadre de la réalisation des OMD et devons les renouveler à l'égard de ceux qui vivent dans des conditions très difficiles, en particulier en Afrique.

Pour agir en faveur des enfants, nous devons travailler avec eux et appliquer dès le début ce principe

de la participation. Il s'agit d'une action horizontale fondée sur le consensus, à laquelle participent toutes les parties prenantes. Cela suppose de trouver un cadre approprié pour agir dans la durée. L'action en faveur des enfants doit également s'inscrire dans une perspective d'avenir, impliquer la famille, assurer la stabilité de celle-ci et protéger son unité. Nous continuerons de prendre des dispositions pour consolider la famille et sa stabilité et pour mobiliser les ressources nécessaires à la croissance des enfants, de sorte que la famille puisse s'acquitter de la mission de base qui lui revient en tant que noyau fondamental de la société.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Shahida Jamil, Ministre fédérale pour la promotion de la femme, la protection sociale et l'éducation spéciale du Pakistan.

**M<sup>me</sup> Jamil** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de l'Assemblée générale pour l'organisation réussie du présent débat plénier commémoratif de haut niveau consacré à la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Je saisis également cette occasion pour saluer la présentation du rapport du Secrétaire général sur la poursuite des objectifs énoncés dans le document final « Un monde digne des enfants ».

Le rapport fait le point sur les progrès réalisés au cours des cinq dernières années dans les quatre domaines prioritaires du document final : réduire la mortalité infantile et maternelle et la malnutrition; assurer l'enseignement primaire pour tous; protéger les enfants contre les mauvais traitements, l'exploitation et la violence; et lutter contre le VIH/sida.

Depuis le Sommet mondial pour les enfants en 1990, suivi par la vingt-septième session extraordinaire consacrée aux enfants en 2002, la communauté internationale a considérablement renforcé ses engagements à l'égard des enfants. Davantage d'enfants reçoivent maintenant une éducation correcte, ont accès aux soins de santé, reçoivent une alimentation correcte, ont accès à l'eau potable et à des installations sanitaires, ont un abri et reçoivent des soins.

Cependant, il nous reste encore beaucoup à faire pour remplir notre objectif déclaré de promouvoir et protéger les droits des enfants. Les difficultés engendrées par l'inégalité, la pauvreté, la discrimination fondée sur le sexe, l'appartenance

ethnique, la race ou la religion, les divergences entre majorité et minorité, et les enfants migrants persistent. Les enfants et les adolescents victimes de catastrophes naturelles, vivant sous occupation étrangère ou contraints au déplacement à l'intérieur de leur pays ou au-delà des frontières sont privés d'enfance et sont particulièrement vulnérables à la violence, à l'exploitation sexuelle, à l'infection par le VIH, au travail forcé et à l'asservissement.

Des faits de plus en plus nombreux prouvent que les enfants sont victimes de la violence à la maison, à l'école, sur leur lieu de travail et au sein des communautés dans le monde entier. La violation des droits des enfants a de graves répercussions sur toute leur vie. Le problème est général et se répand au-delà des frontières géographiques, culturelles, religieuses et socioéconomiques. L'ignorance et le refus d'admettre la violence à l'encontre des enfants ont perpétué ces mauvais traitements et en ont protégé les auteurs.

Pour réaliser dans la pratique ces objectifs fixés par le Sommet mondial pour les enfants, un programme d'action national a été élaboré par le Gouvernement pakistanais dans les années 90; il a par la suite été évalué avant la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants en 2002. Aujourd'hui, le Gouvernement pakistanais prépare, en coopération avec l'UNICEF, une politique nationale en faveur des enfants et un plan d'action pour la prochaine décennie dans le cadre d'un processus consultatif et participatif impliquant toutes les parties prenantes de premier plan. Des projets similaires sont actuellement préparés aux niveaux provincial et régional et à l'échelle des districts.

Le droit à l'éducation pour chaque enfant est l'un des objectifs prioritaires du Pakistan. Grâce à l'attention constante accordée à l'éducation par les gouvernements successifs, le taux net d'inscription à l'école primaire est passé de 42 % en 2001-2002 à 52 % en 2005-2006. Le Gouvernement a récemment approuvé une stratégie de réforme du secteur de l'éducation afin d'assurer un enseignement de qualité aux enfants. L'enseignement spécial pour les enfants ayant des besoins spécifiques est un concept nouveau au Pakistan, et 49 centres d'enseignement spécial ont été créés dans les grandes villes.

Le Pakistan est particulièrement conscient que les enfants sont plus vulnérables au phénomène de la violence. L'une des évolutions majeures à cet égard est la préparation d'un plan d'action national pour lutter



contre les mauvais traitements et l'exploitation sexuelle des enfants, conformément à la Déclaration et au Plan d'action de Stockholm. En juillet 2006, le Pakistan a accueilli, à Islamabad, la première réunion du Forum de l'Asie du Sud pour la fin de la violence contre les enfants, qui a donné lieu à l'adoption d'une stratégie régionale de l'Asie du Sud pour lutter contre les sévices sexuels à l'encontre des enfants dans les pays de cette région.

Au niveau national, le pays prépare une loi nationale sur la protection des enfants, qui tiendra compte de toutes les questions liées à la protection des enfants, à la violence et aux sévices sexuels à leur rencontre d'une façon plus générale. La révision de la législation nationale afin de prévenir et de limiter la traite des femmes et des enfants est également à l'étude. Elle contribuera à la lutte contre la menace de la traite des femmes et des enfants à des fins de prostitution, de travail des enfants, de mendicité, de trafic d'organes, d'asservissement ou de travail forcé.

On n'insistera jamais assez sur notre premier devoir envers les enfants, à savoir assurer leur survie en bonne santé. S'agissant de la santé infantile, le Pakistan est pleinement conscient du fardeau extraordinaire que représentent les décès évitables et la morbidité parmi les femmes et les enfants et est pleinement déterminé à améliorer leur état de santé. Le Pakistan est inscrit sur la liste des rares pays en développement à avoir intégré des maladies non transmissibles et des blessures dans leurs programmes de santé publique.

La santé de la mère et de l'enfant est un élément très important de notre politique nationale de santé et des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce contexte, le Ministère de la santé a élaboré un vaste programme pour la santé de la mère et de l'enfant. Un plan stratégique dans ce domaine, d'un montant de 19,5 millions de roupies, a été lancé en 2006 avec pour objectif de réduire le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans à moins de 65 pour 1 000 enfants nés vivants et le taux de mortalité des nouveau-nés à moins de 40 pour 1 000 enfants nés vivants d'ici 2011.

Des études récentes ont prouvé que le mariage et la famille sont des institutions irremplaçables et que les hommes, les femmes et les enfants qui vivent dans des familles stables et intactes connaissent les plus hauts niveaux de bonheur, de santé et de bien-être. La Convention relative aux droits de l'enfant affirme la

responsabilité des deux parents et de la famille tout entière dans le bien-être des enfants et l'attention qui leur est accordée. Malheureusement, des millions d'enfants de par le monde grandissent en l'absence d'un de leurs parents ou des deux en raison de la pauvreté, d'une invalidité, d'une maladie, de catastrophes naturelles, de l'éclatement familial et du divorce. Le Pakistan accorde au bien-être des enfants et à l'institution de la famille une place particulière dans les politiques publiques et la Constitution, étant donné que les enfants ont toujours été le centre de notre attention.

Enfin, j'espère qu'en organisant le présent débat de haut niveau, nous avons une fois encore relayé, renforcé et amplifié avec vigueur l'appel de tous les enfants. Nous devons accorder une plus grande attention aux injustices faites à tous les enfants dans toutes les situations et les limiter autant que possible, qu'il s'agisse notamment de situations de violence, de sévices sexuels, de guerre, de conflits, de catastrophes naturelles, de déplacement à l'intérieur du pays ou d'occupation étrangère prolongée. J'espère que nous joindrons notre voix à celle qui s'élève au niveau mondial pour un changement réel et qualitatif dans la vie des enfants, indépendamment des castes, des croyances, des religions, qu'ils soient filles ou garçons. C'est la seule façon de faire, ensemble, de ce monde un monde digne des enfants.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Wang Shuxian, Directrice exécutive adjointe du Comité national de travail sur les questions intéressant les femmes et les enfants de la Chine.

**M<sup>me</sup> Wang Shuxian** (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord exprimer nos sympathie, peine et condoléances aux victimes des attentats à la bombe perpétrés en Algérie.

Aujourd'hui, les représentants de divers pays se sont réunis ici pour passer en revue les progrès réalisés au cours des cinq dernières années dans la poursuite des objectifs énoncés dans le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, intitulé « Un monde digne des enfants », identifier les obstacles à la réalisation de ces objectifs et élaborer un plan stratégique pour obtenir de nouvelles avancées, ce qui est très important. Au nom du Gouvernement de la République populaire de Chine, j'adresse nos plus vives félicitations pour la tenue du présent débat et je remercie le Secrétaire général Ban

Ki-moon de son rapport sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants.

Il y a cinq ans, les chefs d'État et de gouvernement et les représentants des États participant à la session extraordinaire ont insisté sur leur volonté de réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action pour permettre à tous les enfants du monde d'avoir les mêmes possibilités de survie, de développement, de protection et de participation. Au cours des cinq dernières années, le Gouvernement chinois a adhéré aux principes consistant à donner la priorité aux enfants et à agir au mieux de leurs intérêts; il a respecté strictement les objectifs et l'esprit de la session extraordinaire consacrée aux enfants et du Sommet du Millénaire des Nations Unies, a honoré honnêtement ses engagements et a pris des mesures concrètes pour mettre en œuvre le programme d'action national pour le développement des enfants en Chine (2001-2010), qui a effectivement assuré la promotion de la cause des enfants en Chine.

Pour ce qui est de la promotion du développement des enfants, le Gouvernement chinois a pris une série de mesures positives. Tout d'abord, il a formulé et mis au point des lois, règlements et politiques pour protéger les droits juridiques et les intérêts des enfants. Un ensemble complet de lois fondamentales pour protéger les droits et les intérêts des enfants a été mis en place en Chine. Depuis 2002, la Chine a révisé la Constitution, la Loi sur la prévention et le contrôle des maladies infectieuses, la Loi sur la protection des droits et des intérêts des femmes, la Loi sur l'éducation obligatoire, et la Loi sur la protection des mineurs. La Chine a formulé des politiques et des règlements visant à fournir une éducation de base aux enfants, des soins à domicile aux orphelins, une assistance aux enfants des rues et aux enfants atteints du VIH/sida ou rendus orphelins par le sida, etc. En 2006, la Chine a révisé la Loi sur la protection des mineurs afin de renforcer la protection des enfants.

Deuxièmement, nous avons renforcé la responsabilité du Gouvernement s'agissant de satisfaire les besoins des enfants afin de mettre en œuvre le programme national d'action. Conformément à l'objectif global du développement des enfants, le Gouvernement chinois a formulé et mis en œuvre un programme national d'action pour le développement des enfants en Chine pour la période 2001-2010. Les gouvernements locaux au niveau de la province, de la

préfecture/municipalité et du comté/de la ville ont également formulé des plans pour le développement des enfants. En 2006, pour la première fois, le gouvernement central et les gouvernements locaux à différents niveaux ont intégré la question du développement des enfants dans leurs plans de développement économique et social afin de promouvoir un développement coordonné. Les gouvernements à tous les niveaux ont établi et amélioré les mécanismes de coopération intersectorielle pour le développement des enfants. Le gouvernement national a augmenté continuellement ses affectations financières pour l'éducation obligatoire dans les régions pauvres et habitées par des minorités ethniques, l'aide aux étudiants issus de familles pauvres, les soins de santé pour les femmes et les enfants en bas âge, ainsi que la prévention et la lutte contre le VIH/sida. Environ 150 millions d'élèves en zone rurale bénéficient de l'éducation obligatoire gratuite, et certains d'entre eux obtiennent des manuels scolaires gratuits et des allocations de subsistances. Des projets visant à encourager l'accouchement médicalement assisté, à réduire le taux de mortalité maternelle et à éliminer le tétanos néonatal ont été lancés dans les régions pauvres. Pour les sidéens, des médicaments antirétroviraux sont fournis gratuitement, le test du dépistage est réalisé de façon anonyme, et des méthodes pour prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant ont été adoptées.

Troisièmement, nous conduisons régulièrement un suivi et une évaluation, et nous améliorons nos statistiques ventilées par sexe. Pour faire suite au programme de développement des enfants 2001-2010, les gouvernements aux niveaux tant central que local ont mis au point un système d'indices de suivi et statistiques ventilés par sexe, et établi une base de données d'indices de suivi relatifs au développement des enfants. En 2006, le Gouvernement a conduit une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du plan national d'action, qui a constitué la base de la stratégie de suivi du développement des enfants.

En appliquant une série de lois, de règlements, de politiques et de mesures au cours des cinq dernières années, la Chine a enregistré de nouveaux progrès et des réalisations dans différents secteurs du développement des enfants, tels que les soins de santé, l'éducation, la protection de leurs droits et de leurs intérêts, ainsi que l'égalité entre les sexes. La santé et la situation nutritionnelle des enfants continuent de s'améliorer, et le taux de scolarisation et de

participation continue de croître dans l'éducation élémentaire. Les objectifs consistant à réduire les taux de mortalité infantile et des enfants de moins de cinq ans, et à parvenir à l'éducation de base universelle, entre autres choses, sont en cours de réalisation et devancent même l'échéance prévue, et le taux de mortalité maternelle a considérablement baissé.

De nouveaux progrès ont été réalisés en matière de protection des enfants. Les orphelins, les enfants handicapés et les enfants des rues, les enfants des familles migrantes, des minorités ethniques et des familles pauvres bénéficient de la protection et de l'assistance. L'environnement dans lequel se place le développement des enfants a été optimisé. Les enfants ont largement participé aux questions qui les concernent. Nous sommes heureux qu'un enfant chinois ait été sélectionné pour participer à cette réunion.

Nous sommes conscients qu'en tant que pays en développement comptant 341 millions d'enfants de moins de 18 ans, la Chine fait toujours face à de nombreux défis dans le domaine du développement des enfants, par exemple les disparités régionales et les nouveaux problèmes causés par la migration de la population, le taux croissant de malformations congénitales et les disparités entre les sexes, ainsi que la prévention et la lutte contre le VIH/sida. Pour remédier à ces problèmes, le Gouvernement chinois prendra d'autres mesures pour adopter une perspective du développement scientifique et axée sur l'être humain, accélérer le développement social en mettant l'accent sur l'amélioration des moyens de subsistance, créer un environnement économique et social mieux adapté au progrès du bien-être des enfants, continuer à renforcer la mise en œuvre du plan national d'action, renforcer la sécurité sociale des enfants vulnérables, et réduire les écarts afin de promouvoir un développement coordonné.

Le Gouvernement chinois voudrait réaffirmer son engagement à ne ménager aucun effort pour continuer à promouvoir le développement des enfants. Nous espérons parvenir à un consensus avec tous les pays présents à cette séance afin d'intensifier les efforts en cours et nos contributions à l'édification d'un monde digne des enfants.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Carmen Oliveira, Vice-Ministre brésilienne pour la promotion des droits de l'enfant et de l'adolescent.

**M<sup>me</sup> Oliveira** (Brésil) (*parle en espagnol*) : Je voudrais vous adresser mes chaleureuses salutations au nom du Gouvernement brésilien et des 1 200 délégués brésiliens qui ont participé à la septième Conférence nationale sur les droits des enfants et des adolescents qui s'est tenue à Brasilia la semaine dernière. Quelque 300 000 personnes ont participé aux conférences préparatoires locales, réalisées dans 4 500 villes. Le thème central de la Conférence, « Concrétiser les droits humains des garçons, des filles et des adolescents : un investissement obligatoire » est étroitement lié au thème de cette session commémorative.

À l'ouverture de cette manifestation, le Président Lula a réaffirmé son engagement à créer les moyens qui permettront au Brésil d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il a souligné, en particulier, l'objectif de changer le modèle de développement économique qui génère la concentration de la fortune et l'exclusion sociale, ce qui, tout au long de l'histoire, a placé notre pays parmi les 10 premières économies du monde, mais aussi parmi les cinq pays où la répartition des revenus est la plus inégale. Soulignant la priorité inconditionnelle de son gouvernement de lutter contre la pauvreté, le Président Lula a reconnu que l'intérêt supérieur des garçons, des filles et des adolescents repose sur la garantie d'une justice sociale et de la non discrimination, en particulier dans un pays où 43 % des garçons et des filles en bas âge vivent dans des familles pauvres.

Les politiques adoptées depuis 2003 ont permis au Brésil d'atteindre en 2006 les indicateurs de pauvreté extrême les plus bas depuis deux dernières décennies et la meilleure répartition du revenu ces 25 dernières années. Au cours de cette période, 11 millions de familles ont été intégrées au programme de transfert de revenu. En outre, le nombre d'emplois a doublé et le salaire minimum a augmenté de 26 % au-delà du taux d'inflation.

La question de l'inégalité ethnique et raciale a été également une priorité, comme l'a démontré la régularisation de plus de 10 millions d'hectares en faveur des populations autochtones et d'origine africaine. Pour lutter contre les inégalités régionales, le Gouvernement fédéral, avec l'appui de l'UNICEF et des gouvernements locaux, ont mis au point des mesures dans les régions du Nord et du Nord-Est, qui comptent la plus forte concentration de garçons, de filles et d'adolescents et les indicateurs les plus bas de développement humain et infantile.

Les résultats dans le domaine de la santé sont également prometteurs. En comparaison de la période précédente, le taux de malnutrition a baissé de moitié et le taux de mortalité infantile a baissé de près de 25 %; en outre, un programme de santé de base a été mis en œuvre dans 90 % des villes brésiliennes.

Plus récemment, des progrès ont été accomplis dans le domaine de l'éducation où le budget actuel pour l'éducation de base a été multiplié par dix, un appui a été apporté aux écoles à temps complet, le nombre d'écoles techniques a augmenté et des bourses universitaires ont été attribuées aux élèves pauvres. En ce qui concerne la protection des garçons, des filles et des adolescents contre la violence, cinq nouveaux programmes politiques ont été élaborés, comprenant la politique nationale pour lutter contre la violence sexuelle, et le système national d'assistance aux adolescents qui enfreignent la loi.

On peut déjà constater que ces nouveaux programmes ont donné des résultats très positifs, notamment une baisse de 50 %, au cours de la dernière décennie, de l'exploitation du travail des enfants; la mise en place de programmes de lutte contre la violence sexuelle dans l'ensemble des villes les plus vulnérables; et la diminution du nombre de meurtres parmi les jeunes à la suite de l'adoption du Statut de désarmement, qui a permis de sauver des milliers de vies.

Toutes les initiatives mentionnées jusqu'à présent s'inscrivent dans une expérience sans précédent menée au Brésil et intitulée « Le plan du Président ami des enfants et des adolescents ». Ce plan élaboré en conformité avec les objectifs d'« Un monde digne des enfants », contient 242 mesures. La remise de rapports annuels permet d'assurer le suivi de la situation, avec la participation d'une quarantaine d'institutions.

Le Brésil est déterminé à collaborer avec les pays voisins dans la région dans le cadre du Marché commun du Sud (MERCOSUR), pour ce qui est en particulier de l'initiative Niñosur en place dans 10 pays et axée sur quatre priorités: la lutte contre l'exploitation sexuelle, la justice pour mineurs, le travail des enfants et la petite enfance.

Au niveau mondial, le Brésil accueillera en 2008 le troisième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, en coopération avec les gouvernements nationaux, l'UNICEF, le Réseau mondial de lutte contre la prostitution infantile, la pédopornographie et la traite

des enfants à des fins commerciales, et d'autres organisations non gouvernementales.

Deux nouveaux programmes nationaux imprimeront un nouvel élan à ces indicateurs. Le Plan d'accélération de la croissance permettra un développement économique plus équitable et plus durable. En outre, le Plan d'accélération de la citoyenneté et le Plan social en faveur des enfants et des adolescents renforceront les mesures en faveur de l'inclusion sociale.

Enfin et surtout, il convient de souligner l'importance des enfants et des jeunes dans notre pays, comme l'indique la participation de 25 % d'adolescents à la dernière Conférence nationale, lesquels jouissaient du même droit de vote que les adultes.

Alors que l'on reproche leur consumérisme et leur apathie politique aux adolescents, nous réaffirmons, avec plus de force que jamais auparavant, la nécessité de leur garantir le droit de prendre une part active aux décisions. L'expérience récente menée au Brésil a donné aux adultes et aux adolescents l'occasion d'avoir de riches échanges intergénérationnels qui nous ont tous revigorés. Comme l'a dit le poète brésilien Guimarães Rosa: « La vie est comme une nourriture collective: chacun contribue à son assaisonnement pour lui donner un goût meilleur ».

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à M. Poldej Pinprateep, Vice-Ministre du développement social et de la sécurité humaine de la Thaïlande.

**M. Pinprateep** (Thaïlande) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord, au nom du Gouvernement thaïlandais, exprimer nos condoléances au Gouvernement algérien et aux familles du personnel des Nations Unies touchées par l'attentat terroriste.

C'est pour moi un honneur et un privilège d'avoir la chance de prendre la parole au cours de ce débat plénier de haut niveau commémoratif marquant sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Au nom de la délégation, du Gouvernement et du peuple thaïlandais, je tiens à remercier l'ONU d'assumer un rôle central pour ce qui est des questions concernant les enfants.

Depuis son adhésion à la Convention relative aux droits de l'enfant en 1992, le Gouvernement thaïlandais a accordé une priorité de premier ordre à

l'application de chacun des aspects de la Convention et de ses protocoles facultatifs, auxquels la Thaïlande a adhéré en 2006.

Je tiens à réaffirmer l'attachement de la Thaïlande à toutes les conventions et à tous les instruments internationaux qu'elle a signés ou auxquels elle a adhéré. Pour ce qui est du document issu de la session extraordinaire consacré aux enfants, « Un monde digne des enfants », en 2002, le Gouvernement a confié au Ministère du développement social et de la sécurité humaine la responsabilité d'élaborer et de coordonner une politique nationale et des plans stratégiques sur les questions des enfants. Dans le cadre d'« Un monde digne des enfants », pour la période 2007-2016, 10 000 enfants ont participé au processus de formulation de cette politique, processus au cours duquel leurs opinions ont été prises en compte, de même que celles des représentants des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

La politique nationale et le plan stratégique en faveur du développement des enfants de la Thaïlande comprennent 11 rubriques, dont quatre proviennent d'« Un monde digne des enfants », et qui ont trait aux domaines suivants : la famille et les enfants; la défense de la santé mentale et physique des enfants; la défense de la sécurité de l'enfant et la prévention des sévices infligés aux enfants; les enfants touchés par le VIH/sida; l'éducation des enfants; les loisirs pour enfants; les enfants et les médias; la culture et la religion; la promotion de la participation des enfants; la protection des enfants ayant besoin d'une protection spéciale; et la révision des lois et textes réglementaires relatifs aux enfants.

Au niveau national, 35 organisations mettent en œuvre 308 programmes et activités. Au niveau provincial, des organisations dans 76 provinces ont adopté des plans d'action provinciaux. Mon gouvernement a annoncé à cet effet en janvier 2007 un Programme national en faveur des enfants et des jeunes en appui à un plan d'action national axé sur cinq domaines : des médias créatifs adaptés aux enfants, aux jeunes et aux familles; des activités de création à l'intention des enfants et des jeunes; des crèches, des centres de développement de l'enfant et des maternelles de qualité; des provinces accueillantes pour les enfants; et la mise en place d'une législation visant expressément à protéger la famille.

Afin d'encourager la participation des enfants et des jeunes, des conseils de l'enfance et de la jeunesse

ont été créés dans 76 provinces et au niveau national. En septembre 2007, l'Assemblée nationale a approuvé la loi sur la protection des victimes de la violence familiale, qui protège tous les membres de la famille, en particulier les femmes et les enfants. Le mois suivant, elle a approuvé la loi sur la promotion du développement des enfants et des jeunes, qui contribue directement à la promotion des programmes et des activités en faveur des enfants et des jeunes à tous les niveaux. La semaine dernière, l'Assemblée nationale a approuvé la loi sur la prévention et la répression du trafic des êtres humains, qui comprend la protection des enfants et des femmes migrants légaux et illégaux, et impose des peines plus lourdes aux responsables de ce trafic.

Je voudrais dire pour terminer que la Thaïlande est attachée au bien-être des enfants et de leur famille. C'est pourquoi nous faisons de notre pays un pays digne des enfants. Nous croyons que cela peut-être fait en adoptant une approche qui parte de la base et en rendant chaque famille et chaque communauté dignes des enfants, et donc en passant du niveau local aux niveaux provincial, régional et national. La coopération aux niveaux régional et international est également importante pour que les pays soient à même de partager leurs expériences et bonnes pratiques. J'ai la certitude que ce Débat nous permettra d'apprendre davantage les uns des autres et d'œuvrer ensemble en faveur de l'objectif commun d'un monde digne des enfants.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Gonzalo Arenas, Vice-Ministre de la planification du Chili.

**M. Arenas** (Chili) (*parle en espagnol*) : Avant tout, je tiens à exprimer la solidarité du Gouvernement chilien avec le peuple et le Gouvernement algériens après le lâche attentat de ce matin.

« Nous pouvons dire que jamais auparavant le Chili n'avait consenti un effort si marqué et complet en faveur des enfants et des mères ». C'est par ces mots de la Présidente Michelle Bachelet Jeria, prononcés avec fierté il y a quelques jours durant une rencontre émouvante avec des enfants au Palais de La Moneda, que je veux commencer mon exposé sur les progrès de mon pays en matière de protection des enfants et des adolescents, qui représentent aujourd'hui 31 % des quelque 16 millions d'habitants du Chili. Les avancées enregistrées dans le domaine des droits de l'enfant

dans notre pays sont reflétées dans les domaines suivants.

Au cours des 17 dernières années, le pays a réduit de 50 % la pauvreté totale et infantile. En effet, en 1990, 50,7 % des enfants de moins de 18 ans vivaient dans la pauvreté, alors qu'en 2006, ce chiffre est tombé à 21 %.

Dans le domaine de la santé, le Chili a réduit le taux de mortalité infantile, le faisant tomber de 8,9 pour 1 000 naissances vivantes en l'an 2000 à 7,9 en 2005. D'autre part, une réforme du système de santé publique a été mise en œuvre par étapes, et l'on s'attend à ce qu'elle ait pour effet de réduire encore davantage les taux de mortalité et de morbidité infantiles.

Dans le domaine de l'éducation, mon pays a sensiblement élargi la couverture préscolaire depuis deux ans que la Présidente Bachelet est au pouvoir. L'objectif que nous nous sommes fixé est d'ajouter 70 000 places supplémentaires dans les garderies de jour, ce qui représenterait une augmentation de 582 %, et 43 000 nouvelles places pour le groupe d'âge de 2 à 4 ans, ce qui représenterait une augmentation de 140 %, le tout entre 2006 et 2010.

Nous avons aussi promis une éducation préscolaire universelle, qui permettra de scolariser tous les enfants dès l'âge de 4 ans, grâce à la promulgation d'une réforme constitutionnelle qui a aussi fait passer de 12 à 14 ans l'âge jusqu'auquel une éducation est assurée à tous les enfants chiliens.

En ce qui concerne les réformes législatives, une série de lois a été promulguée au Chili en vue d'améliorer les conditions de vie des enfants et des adolescents et de protéger leurs droits. Il convient notamment d'insister sur les mesures suivantes : la loi visant à freiner la violence domestique; la création de tribunaux de la famille; le versement automatique d'allocations familiales tout au long de la grossesse et jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 18 ans; le droit au congé de maternité et postnatal, ainsi qu'à une allocation pour les mères et pères adoptifs, quel que soit l'âge de l'enfant adopté.

Mais au-delà de ces réalisations, le Chili rencontre encore de grandes difficultés, qui sont une priorité pour notre gouvernement.

Le Chili se caractérise par des inégalités marquées, qui résultent de trois facteurs : le niveau socioéconomique, la situation géographique et

l'appartenance à des groupes sociaux ou ethniques donnés. Malgré certains indicateurs positifs, réduire l'écart entre les plus riches et les plus pauvres est une tâche à laquelle l'État chilien s'est résolument attaqué, alors que l'inégalité dans la répartition du revenu touche principalement les enfants et les adolescents.

En ce qui concerne l'éducation, il existe des disparités entre les taux d'apprentissage des enfants de différents secteurs, de même qu'au niveau de l'accès à l'enseignement secondaire.

Conformément au mandat présidentiel qui accorde la priorité à la protection sociale, un système de protection de l'enfance appelé « Le Chili grandit avec toi » a été créé dans notre pays; il s'adresse aux enfants depuis la grossesse jusqu'à l'âge de 4 ans. Ce système donne aux enfants accès à des services et une assistance universels, pour répondre à leurs besoins et favoriser leur développement. De plus, priorité est donnée aux familles, et des conditions de base sont créées dans l'environnement affectif et physique où les enfants grandissent afin de promouvoir leur développement harmonieux et complet à mesure qu'ils grandissent. « Le Chili grandit avec toi » se propose de garantir l'égalité des chances dès le plus jeune âge, sans qu'il soit tenu compte de l'origine sociale, du sexe, de l'ethnie ou du type de foyer, de sorte que chaque enfant puisse développer au mieux ses capacités naturelles.

Le système offre, entre autres, les avantages suivants : un programme d'appui au développement biopsychologique, depuis la grossesse jusqu'à l'entrée en maternelle, dans le cadre du système de santé publique; des aides différenciées et des garanties pour les enfants issus de la tranche des 40 % de foyers ayant le plus faible revenu ou qui sont particulièrement vulnérables, notamment une subvention familiale unique qui est versée pendant toute la grossesse et peut être maintenue jusqu'à l'âge de 18 ans; ainsi que des centres de soins et garderies gratuits et de haute qualité pour tous les enfants de mères qui travaillent, cherchent un emploi, étudient ou présentent des besoins spéciaux. Ce système est progressivement mis en œuvre dans nos 345 communes et sera pleinement appliqué à partir de janvier 2008.

D'autre part, sachant que la famille joue un rôle important dans le développement des enfants, nous avons récemment lancé un grand programme d'information en vue de renforcer les relations et liens familiaux dès le début de la vie.

S'agissant de protection spéciale, le Chili promeut et consolide un système national visant à protéger les droits des enfants et adolescents victimes de graves atteintes et à obliger ceux qui violent la loi à rendre des comptes, au moyen d'un programme de soins complet mené en collaboration avec les pouvoirs locaux et des organismes privés. Au total, 961 programmes sont menés en matière d'assistance préventive, de soins, de protection, de réparation et de réadaptation pour les enfants et adolescents dont les droits ont été violés.

En matière de protection universelle, des soins sont prodigués à 36 000 enfants qui se trouvent dans des situations peu complexes. Pour ce qui est des enfants et jeunes qui rencontrent des difficultés de complexité moyenne, il existe 296 programmes régionaux qui s'occupent de 25 825 enfants et adolescents. Pour les cas très complexes, on compte 560 programmes spécialisés qui s'adressent à 29 967 enfants et adolescents. Le pays dispose donc de programmes et projets spécifiques pour mettre fin aux violations des droits des enfants et des adolescents.

Le Chili a aussi beaucoup avancé sur le plan de la promotion et du renforcement des capacités techniques des institutions et équipes chargées d'aider les enfants se trouvant dans des situations individuelles ou familiales très complexes, y compris les victimes de traite des humains et d'exploitation sexuelle à des fins commerciales. De manière générale, ces acteurs prennent également soin des enfants victimes qui exercent un travail considéré dangereux et inacceptable, conformément aux engagements pris dans le Plan d'action intitulé « Un monde digne des enfants ».

Des programmes scolaires novateurs ont été mis en place, par exemple en vue de rescolariser les enfants et les adolescents présentant un profil psychosocial extrêmement complexe. À cette fin, des organismes publics et la société civile, dont certains représentants sont présents dans cette salle, participent avec énergie à l'élaboration de projets multisectoriels qui pérennisent les politiques engagées et l'avancée vers une politique sociale globale. De même, le Chili collabore en permanence avec certaines organisations internationales, comme l'UNICEF, l'Organisation internationale du travail et l'Organisation internationale pour les migrations. Il a également consolidé ses programmes de sauvegarde des droits des enfants abandonnés et susceptibles d'être adoptés, à travers la mise en place de procédures juridiques,

techniques et administratives visant à garantir l'exercice de leur droit à posséder une identité et à vivre au sein d'une famille.

Notre pays progresse dans le domaine de la protection des droits des enfants et des adolescents, s'acquittant ainsi des obligations énoncées dans le document « Un monde digne des enfants ». Par ailleurs, nous avons mis en place un ambitieux système de protection sociale de l'enfance, qui reconnaît l'existence des inégalités dès la naissance et l'impératif d'y remédier à temps pour permettre à notre pays de progresser.

Il est certain que nous sommes encore loin d'avoir mené à bien l'ensemble des tâches fixées dans le Plan d'action « Un monde digne des enfants ». Par exemple, il nous faut pouvoir faire face comme il se doit aux nouveaux problèmes qui, affectant la qualité et les conditions de vie des enfants, ont des effets négatifs sur la société et entravent le fonctionnement des mécanismes conçus pour renforcer la cohésion sociale dans le pays. Nous n'en continuerons pas moins d'œuvrer d'arrache-pied pour obtenir cette cohésion sociale.

Le Chili accueille favorablement le rapport remis par l'expert indépendant dans le cadre de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants. Il se réjouit également que la Troisième Commission soit récemment convenue de nommer un représentant spécial chargé de la violence à l'encontre des enfants.

Enfin, comme la Présidente Michelle Bachelet l'a déclaré devant cette Assemblée : « De nouveaux engagements ne sont pas nécessaires; nous devons simplement tenir ceux que nous avons déjà pris » (*A/62/PV.4, p. 37*). Craignant que les Objectifs 4 et 5 ne soient pas atteints, nous saluons les deux initiatives lancées dans cette ville le 26 septembre dernier : le Plan d'action mondial pour atteindre les objectifs 4 et 5 du Millénaire pour le développement et la campagne intitulée « Pour les femmes et les enfants, des résultats. Maintenant », qui est coordonnée par l'Organisation mondiale de la santé et tend à la réalisation de ces Objectifs.

Convaincu que l'avenir des enfants se prépare aujourd'hui, le Chili tient à réaffirmer sa volonté inébranlable de contribuer avec vigueur à la promotion et à la protection des droits de tous les enfants. Nous nous joindrons avec détermination aux initiatives tendant à faire appliquer les engagements pris dans ce sens.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ilkka Oksala, Secrétaire d'État aux affaires sociales et à la santé au Ministère de la santé et des affaires sociales de la Finlande.

**M. Oksala** (Finlande) (*parle en anglais*) : Les enfants et les jeunes d'aujourd'hui étant les adultes de demain, leurs conditions de vie et leurs ressources futures dépendent des décisions que nous prenons aujourd'hui. Ainsi, nos enfants disposeront des moyens de subsistance que nous, les adultes, aurons été disposés à leur fournir. Nous, les adultes, devons assumer cette responsabilité à l'égard de tous les enfants du monde.

Les jeunes représentants de la délégation finlandaise souhaitent attirer l'attention de l'Assemblée générale sur les craintes apparues lorsqu'ils se sont penchés sur le bien-être des enfants et des jeunes ainsi que sur les changements marquant la société. Nos jeunes s'inquiètent de la répartition inégale des richesses. Il ressort que la prospérité se concentre de plus en plus dans notre partie du monde, qui ne cesse d'ailleurs de s'enrichir. Nos jeunes espèrent qu'il sera possible de prévenir les effets négatifs de cette polarisation.

On ne peut que partager les inquiétudes de nos jeunes. À l'échelle mondiale, la Finlande s'est engagée à éliminer la pauvreté, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'agit d'un axe fondamental de la politique finlandaise en matière de développement, laquelle repose sur le respect des droits de l'homme et tient compte en permanence de l'intérêt supérieur des enfants. On peut dire que la société finlandaise affiche une croissance économique vigoureuse depuis plus de 10 ans. Mais, dans le même temps, la hausse des revenus tend à se polariser au profit d'un petit nombre de ménages. La Finlande ne saurait être satisfaite de cette évolution, la part des enfants ne cessant de grimper dans les tranches de revenu inférieur en dépit de l'essor économique.

Cet essor économique résulte de la participation active de tous sur le marché du travail. En Finlande, les employés ne travaillent pas chez eux et les hommes comme les femmes, mères et pères, sont employés sur un pied d'égalité. Il convient toutefois de se demander si les exigences de la vie active ne sont pas devenues trop dures pour l'enfant. Les parents passent de moins en moins de temps avec leurs enfants. Une tendance semblable est constatée dans d'autres pays de

l'Organisation de coopération et de développement économique.

On pourrait aller jusqu'à dire que les enfants doivent rivaliser avec le travail pour exercer leur droit à passer du temps avec leurs parents. Une telle situation ne saurait être considérée comme compatible avec l'intérêt supérieur des enfants. Dans une famille, la prospérité économique ne s'accompagne pas nécessairement du bien-être des enfants. Dans la mesure où il s'agit d'un problème qui nous concerne tous, nous devons chercher ensemble des moyens de le résoudre.

La Finlande a élaboré un plan d'action national intitulé « Une Finlande digne des enfants ». Dans le cadre de sa mise en œuvre, une nouvelle institution indépendante a été créée : l'ombudsman des enfants. À l'instar de la Suède, nous encourageons tous les pays à envisager de faire de même.

Dans le cadre de son plan d'action novateur, la Finlande s'emploie activement à élaborer des méthodes permettant d'évaluer à l'avance les effets des différentes décisions d'ordre social sur la vie des enfants et des jeunes. En Finlande, nous voulons également considérer les enfants et l'enfance comme un investissement dans notre société future.

La Finlande continue de mettre au point des modèles spécifiques pour évaluer l'incidence des décisions sur les enfants et espère que d'autres pays participeront également à ce travail de mise au point. Dans de nombreux pays du monde, le développement économique a été favorable ces dernières années. C'est une tendance positive. Mais le développement ne doit pas seulement se faire du point de vue des adultes. L'augmentation du bien-être économique doit également être utilisée au niveau national pour améliorer la situation des enfants. Nous avons le sentiment que de plus en plus de pays peuvent maintenant se permettre de réellement se pencher sur cette question.

En vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant, tout enfant a le droit d'être protégé par la société dans la mesure des ressources disponibles de celle-ci et de participer à la prise de décision au sein de la société. La mise au point des méthodes permettant d'évaluer l'incidence des décisions sur les enfants jouera un rôle majeur à l'avenir. Compte tenu des résultats de ces évaluations, nous serons davantage en mesure de promouvoir la pleine mise en œuvre des droits de chaque enfant.



**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hussain Saeed Al Shaikh, Vice-Ministre des affaires sociales des Émirats arabes unis.

**M. Al Shaikh** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : C'est avec plaisir que je m'associe aux autres participants au présent débat consacré à l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action qui figurent dans le document intitulé « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe). Au nom des Émirats arabes unis, je voudrais exprimer notre profonde gratitude et nos remerciements au Président de l'Assemblée générale qui préside brillamment ce débat important. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon des remarquables efforts qu'il déploie à la tête de l'ONU pour réaliser les objectifs qu'il poursuit et du rapport qu'il a présenté sur la question que nous examinons aujourd'hui (A/62/259).

*M. Soborum (Maurice), Vice-Président, assume la présidence.*

La présente rencontre, qui dénote la détermination de la communauté internationale d'accorder une priorité particulière aux enfants, donne l'occasion de passer en revue et d'évaluer nos efforts, de déterminer les difficultés et de définir le travail qui doit être fait avant l'échéance de 2015, ce qui requiert la coopération de tous pour déterminer les mécanismes appropriés qui permettront de bâtir une société digne des enfants.

Le Plan d'action pour bâtir un monde digne des enfants repose sur quatre priorités essentielles : assurer et promouvoir un mode de vie sain; assurer un enseignement de haute qualité; veiller à protéger les enfants contre les mauvais traitements, l'exploitation et la violence; et lutter contre le VIH. Ces priorités ont fait l'objet de toute notre attention et ont été examinées en détail au cours du présent débat extraordinaire.

Dans ce contexte, je voudrais rappeler l'adhésion de mon pays au Plan et sa volonté d'agir au mieux des intérêts des enfants. À mon sens, le développement n'est possible que si les droits fondamentaux des enfants sont garantis et s'ils vivent dans des conditions favorables pour leur survie, leur croissance et leur protection.

Mon pays réaffirme sa volonté d'honorer les promesses faites lors des conférences et réunions au

sommet extraordinaires consacrées au développement, et en particulier en ce qui concerne les enfants. Il a signé plusieurs conventions, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention n° 138 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Convention n° 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination de l'OIT.

Dans ce contexte, plusieurs lois nationales ont été promulguées, notamment la loi de 2006 sur les droits des personnes handicapées, qui mentionne tous les droits énoncés dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ou encore la loi fédérale de 2006 sur la traite des êtres humains et la loi fédérale de 2005 sur la famille. Cette dernière loi consiste en un cadre général de protection de la famille, considérée comme le cœur de la société, et lui permet de jouer son rôle de premier plan pour protéger et élever les enfants et assurer leur bien-être. Une loi sur les enfants est en passe d'être adoptée; cette loi devrait être un instrument efficace pour aider les autorités compétentes à prendre en considération les préoccupations et les besoins des enfants, tout en élaborant des programmes et des plans visant à promouvoir leurs intérêts.

Grâce aux efforts et aux programmes mis en œuvre dans notre pays, de nombreux indicateurs associés aux enfants ont affiché une amélioration, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection.

Il y a quelques jours, le Gouvernement des Émirats arabes unis a approuvé le budget le plus élevé de son histoire, 34,9 milliards de dirhams, dont 51 % ont été alloués au secteur social, notamment l'éducation, la santé, le travail, les affaires sociales, la culture, la jeunesse et le développement de la société. Au moins 34 % du budget alloué au secteur social ont été consacrés uniquement au secteur de l'éducation, alors que 9,2 % ont été alloués au secteur de la santé.

Le secteur de la santé a atteint des niveaux d'excellence plus élevés dans le domaine des soins de santé primaires et secondaires, aux niveaux tant préventif que thérapeutique, et les soins de santé pour les enfants sont maintenant conformes aux meilleures pratiques internationales. C'est pourquoi l'Organisation mondiale de la santé a déclaré qu'Abou Dhabi et Dubaï

faisaient partie des trois villes les plus saines de la région du Moyen-Orient.

Grâce aux politiques de santé adaptées et bien conçues mises en œuvre dans les Émirats arabes unis, les indicateurs de mortalité infantile et du nourrisson se sont améliorés : le taux de mortalité néonatal et celui des nourrissons ont en effet été ramenés à 6,87 et 7,7 pour 1 000 enfants nés vivants, respectivement. Les taux de mortalité des bébés et des enfants de moins de 5 ans ont également été ramenés à 5,37 et 9,87 pour 1 000 enfants nés vivants, respectivement.

Notre programme national de vaccination élargi a également enregistré des progrès considérables dans la couverture des catégories ciblées d'enfants, le pourcentage d'enfants vaccinés dépassant maintenant 95 %. Aucun cas de poliomyélite ou de diphtérie n'a été enregistré depuis 1990, et aucun décès dû à la rougeole ou à des maladies diarrhéiques n'a été signalé. Grâce à l'amélioration des soins de santé pour femmes enceintes et à la grande fréquence des naissances en milieu hospitalier, qui dépassent maintenant 99 %, la mortalité maternelle au stade périnatal est nulle depuis 10 ans.

Pour améliorer la santé des enfants, un programme obligatoire de dépistage avant le mariage a été mis en place pour protéger les enfants contre les maladies héréditaires. D'autres programmes ont été lancés, notamment les programmes d'aide à l'allaitement maternel, le dépistage précoce de maladies néonatales, la santé des adolescents et la protection des enfants de moins de 15 ans contre les accidents. En outre, des services de soins de santé à l'école sont fournis, notamment un projet destiné à promouvoir la santé dans les écoles et l'application de normes unifiées pour les repas scolaires.

S'agissant de la lutte contre le sida, notre gouvernement a réussi, grâce à son programme national de maîtrise et de prévention du sida, à limiter les cas de sida et à les maintenir aux niveaux les plus bas au monde depuis le lancement du programme en 1985. Par conséquent, le sida ne constitue pas une menace pour les enfants de mon pays.

En raison de leur importance pour le développement de la personnalité de l'enfant et pour son épanouissement intellectuel, l'éducation et la politique en matière d'éducation occupent une place de premier plan dans notre politique de développement national. Le Gouvernement a pris des mesures pour réorganiser l'enseignement primaire, améliorer la

structure du système éducatif, mettre au point les programmes scolaires et évaluer les progrès des étudiants dans leur apprentissage. En 2006, le Gouvernement a approuvé le projet pour les écoles du futur, un système éducatif innovant qui tient compte des exigences et des aspirations pour l'avenir et qui a pour objectif d'élever la qualité de nos écoles aux normes internationales et de donner aux étudiants diplômés les capacités qui leur permettront de réussir leurs études universitaires. Le projet a été lancé dans 50 écoles dans les trois cycles de l'enseignement. Lors de l'évaluation du niveau d'éducation des enfants, les indicateurs ont montré que le ratio de scolarisation filles/garçons était de 94,8 % dans le premier cycle d'enseignement, 92,9 % dans le deuxième cycle et 106,7 % dans l'enseignement secondaire.

Il ne fait aucun doute que les besoins des enfants ne se limitent pas à un enseignement et des services de santé de qualité. J'espère ne pas donner l'impression d'exagérer lorsque je dis que la protection des enfants contre toutes les formes d'exploitation, de violence et de mauvais traitements constitue la troisième pierre angulaire de la vie d'un enfant, donne du sens à son existence et garantit son bien-être. C'est pourquoi les Émirats arabes unis ont donné à cette question l'attention qu'elle méritait et ont adopté une législation qui durcit les peines appliquées aux auteurs de délits commis à l'encontre d'enfants. Cette législation garantit un comportement adéquat des tuteurs chargés de gérer la vie d'un enfant et de protéger ses avoirs et ses biens. Nous avons également réglementé le droit de garde et le droit à une pension alimentaire en cas de séparation des parents. Cette législation prévoit également un traitement spécial pour les enfants qui violent la loi. À la mi-2007, un institut national pour protéger les femmes et les enfants de l'exploitation, de la violence et de la maltraitance a été mis en place à Dubaï pour fournir protection et abri aux femmes et aux enfants maltraités, jusqu'à ce que les problèmes ayant nécessité cette protection soient réglés.

Le Gouvernement des Émirats arabes unis s'est efforcé d'appuyer le développement aux niveaux régional et international, en particulier dans les pays ayant le moins de ressources, en fournissant une assistance financière et en nature. Plus de 95 % des pays ont bénéficié de cette assistance qui a dépassé 70 milliards de dollars, dont la majeure partie sous forme de subventions.

Étant donné l'impact direct et indirect de l'éducation en général et de l'éducation des enfants en

particulier sur le développement dans les pays en développement, qui constitue un défi majeur pour ces pays, une nouvelle campagne (« Dubai Giving Campaign ») a été lancée par Son Altesse Cheikh Mohammed Bin Rashed Al Maktoum, Vice-Président et Premier Ministre des Émirats arabes unis et souverain de Dubaï. Cette campagne visait à appuyer le système éducatif d'un certain nombre de pays pauvres en vue de redonner espoir aux enfants en l'avenir et de rompre le cercle vicieux de la pauvreté, tout en mettant les enfants en état de contribuer au développement de leurs communautés et de leur pays. Cette campagne reflète la cohésion et l'harmonie sociales des Émirats arabes unis, indépendamment du contexte ethnique et culturel, ainsi que l'aptitude de ce tissu social international à participer à l'avènement d'un changement positif dans le monde et à aider leur peuple et leurs communautés à parvenir au développement, au progrès et à la prospérité d'ensemble désirés. Le montant total des dons recueillis lors de cette campagne s'est élevé à 1 738 334 807 dirhams des EAU. Un don d'un montant comparable a été fait par Son Altesse Cheikh Mohammed Bin Rashed Al Maktoum, et la campagne a ainsi permis de recueillir environ 3 milliards de dirhams, ce qui équivaut à un milliard de dollars, destinés aux enfants du monde.

N'oublions pas qu'il nous reste encore beaucoup à faire avant de pouvoir dire que nous vivons dans un monde digne des enfants. Il nous faut encore faire beaucoup pour empêcher les enfants de mourir de maladies évitables, de vivre dans la famine ou privés des droits fondamentaux à la vie, à la santé, à la sécurité et à l'éducation. Certains enfants sont soumis à l'occupation étrangère, à la violence et aux conflits armés, ou sont forcés au mariage précoce ou travaillent dans des conditions dangereuses. Des millions d'enfants ont été rendus orphelins et vulnérables par le VIH/sida; nombre d'entre eux ne sauront jamais ce que veut dire le mot « enfance ».

Œuvrons ensemble – gouvernements, organisations communautaires, monde des affaires et tous ceux qui sont intéressés par le bien-être des enfants – pour mettre en œuvre la Déclaration et le Plan d'action du Sommet « Un monde digne des enfants » – un monde qui les protège, répond à leurs préoccupations, comprend leurs besoins et réalise leurs aspirations. Édifions une vie meilleure pour les enfants, où ils seront traités comme une ressource précieuse et inépuisable pour l'avenir. Un avenir que nous

attendons avec une nouvelle vision et une ferme volonté – un avenir où l'enfance sera telle que nous le voulons et où le monde sera digne des enfants. Que Dieu nous accorde le succès dans cette entreprise.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Rita Skjaervik, Secrétaire d'État au Cabinet du Premier Ministre de la Norvège, et à M<sup>me</sup> Camilla van Paaschen, déléguée de la jeunesse de la Norvège.

**M<sup>me</sup> Skjaervik** (Norvège) (*parle en anglais*) : La session extraordinaire consacrée aux enfants en 2002 a été cruciale s'agissant d'élaborer la feuille de route visant à renforcer les droits de l'enfant de par le monde. Aujourd'hui, alors que cinq années plus tard nous sommes à un tournant important, nous disposons des instruments. Le moment est maintenant venu d'agir. Nous devons veiller à ce que cette réunion ne soit pas une occasion de répéter ce qui a déjà été dit, mais de faire progresser la Déclaration d'engagement du Sommet « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe). Échouer dans l'investissement en faveur des enfants reviendrait à échouer dans le domaine du développement. Alors que nous sommes à mi-chemin de 2015, nous sommes encore bien loin de la moitié du chemin vers la réalisation de la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

La Convention relative aux droits de l'enfant constitue une base commune pour nos efforts. Cela exige d'adopter une approche fondée sur les droits. D'autres efforts sont nécessaires pour intégrer les questions relatives aux enfants de façon visible et systématique dans les programmes, les politiques et les budgets généraux, ainsi que dans les questions intersectorielles. Il conviendrait que les gouvernements intègrent cette Convention dans la législation nationale sur la protection de l'enfant, comme l'a fait la Norvège.

En conséquence directe de la Déclaration d'engagement du Sommet « Un monde digne des enfants », la Norvège a mis en place un plan d'action national pour suivre les objectifs fixés relatifs aux enfants et aux jeunes en Norvège, et de réels progrès ont été accomplis. Cela a été suivi par une stratégie de développement du Gouvernement pour les enfants et les jeunes vivant dans les pays du Sud. Cette stratégie repose sur une approche fondée sur les droits et vise à relever les nouveaux défis en matière de protection.

La Norvège reconnaît l'importance vitale de l'éducation, non seulement en tant que droit, mais aussi

en tant que moyen d'améliorer la santé, la protection, la participation et l'égalité entre les sexes. L'éducation promeut aussi la possibilité pour l'enfant de réaliser pleinement son potentiel. En 2008, la Norvège accueillera une Conférence internationale de haut niveau sur l'éducation pour tous et s'attachera aux mesures permettant d'intégrer les nombreux enfants qui n'ont pas accès à l'éducation de qualité.

Dans le domaine de la santé, la Norvège, sous la direction du Premier Ministre, contribue à générer un nouvel élan international et à mobiliser une réaction internationale efficace par le biais de la Campagne mondiale pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé. L'objectif est d'être plus efficace et mieux coordonné, d'investir davantage et de veiller à atteindre les plus pauvres et les plus faibles.

Mon gouvernement a intensifié la lutte pour mettre fin à toutes les formes de violence à l'égard des enfants. Le Gouvernement a institué récemment un nouveau centre de traitement holistique, appelé la Maison des enfants, qui s'occupe à la fois de mener des enquêtes juridiques et de dispenser des traitements et des thérapies. À l'échelon international, la Norvège a appuyé activement l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants (voir A/61/299), qui ouvre la voie. Nous nous félicitons de l'approbation par la Troisième Commission de la proposition visant à mettre en place un Représentant spécial du Secrétaire général qui coordonnera les efforts en étroite coopération avec l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé, le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Organisation internationale du Travail et d'autres institutions. En outre, l'examen stratégique (A/62/228) marquant le dixième anniversaire de l'étude Machel sur l'impact des conflits armés sur les enfants est une occasion particulière de traiter plus efficacement de l'impact des nouveaux schémas de conflit sur les enfants et les adolescents. Pour la Norvège, ces questions font partie intégrante de ses efforts globaux dans le domaine de la promotion et de la consolidation de la paix.

La participation des enfants est probablement le droit des enfants le moins exercé dans le monde. Cela mérite une attention particulière de la part de tous les acteurs promouvant les droits de l'enfant. En Norvège, le Médiateur pour les enfants a joué un rôle clé en matière de participation des enfants et de protection adaptée aux enfants, ainsi qu'en matière de mécanismes d'intervention. Nous nous félicitons de la

contribution précieuse de la deuxième conférence internationale des institutions indépendantes de défense des droits fondamentaux des enfants, qui s'est réunie hier, le 10 décembre.

En Norvège, on met actuellement de plus en plus l'accent sur la participation de l'enfant. Cette année a eu lieu la première audition parlementaire pour les enfants, et plusieurs ministres, dont le Premier Ministre, ont répondu aux propositions d'un groupe d'adolescents.

Je vais maintenant passer la parole à Camilla van Paaschen, membre du Forum des enfants, représentante des jeunes dans notre délégation et membre du Conseil des jeunes du Médiateur pour les enfants en Norvège.

**M<sup>me</sup> van Paaschen** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je suis née l'année où a été établie la Convention relative aux droits de l'enfant. Je fais partie de la première génération qui a grandi avec cette Convention. Ces deux derniers jours, j'ai eu le plaisir de partager des expériences avec des jeunes du monde entier. Les défis qui se posent dans nos vies sont très différents les uns des autres. Néanmoins, nous avons tous besoin d'être protégés contre la violence, et d'être entendus lorsqu'il s'agit de questions qui nous concernent.

Mesdames et Messieurs les adultes : les enfants sont les seuls réels experts pour ce qui est d'être un enfant. Je vous lance un appel pour que vous nous consultiez toujours avant de prendre des décisions qui nous concernent. N'oubliez pas que les temps changent. Notre jeunesse n'est pas la même que la vôtre. Nous vivons dans un monde différent de ce qu'il était alors. C'est pourquoi vous ne devriez jamais supposer que les défis d'aujourd'hui sont les mêmes que ceux qui se sont posés à vous lorsque vous étiez enfants.

Nous possédons les compétences dont vous avez besoin. Notre participation profitera à la société, non seulement aujourd'hui mais aussi dans notre avenir commun. J'espère que les contributions que nous avons apportées ces quelques derniers jours aboutiront à une réelle culture de consultation constante des enfants sur les sujets qui les concernent. Nous, les jeunes du monde, insistons pour être vus et entendus, pas seulement observés. Vous avez besoin de notre expérience, de notre passion et de notre honnêteté.

Pour terminer, je voudrais dire qu'au Forum des enfants, nous avons posé beaucoup de questions. Nous

n'avons pas obtenu beaucoup de réponses aujourd'hui, et nous espérons que demain sera un jour meilleur.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Huynh Thi Nhan, Vice-Ministre permanente, Ministère du travail et des invalides de guerre du Viet Nam.

**M<sup>me</sup> Huynh Thi Nhan** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation vietnamienne, présenter mes salutations les plus chaleureuses au Président de l'Assemblée générale. Nous lui souhaitons un plein succès dans sa noble tâche de contribuer à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Déclaration figurant dans « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe), cela dans le meilleur intérêt de tous les enfants du monde.

En dépit des difficultés et des problèmes divers que le Viet Nam a connus ces dernières années, mon pays réalise des progrès sociaux et économiques remarquables, dus en grande partie à une planification avisée du développement socioéconomique et à la stabilité permanente de la situation politique et des conditions de sécurité. L'économie du Viet Nam continue de croître rapidement, à un taux moyen annuel de 7,5 %.

Outre le développement économique, le Viet Nam a accordé la priorité au développement social. Au cours des cinq dernières années, le Gouvernement vietnamien a continué de faire montre de son ferme engagement et de sa détermination en la matière en mettant en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant et « Un monde digne des enfants ». L'État a revu et amendé de nombreuses législations importantes – notamment le droit pénal, la loi sur la protection, les soins et l'éducation des enfants, la loi sur l'égalité entre les sexes et la loi sur la prévention du VIH/sida – et a mis en place de nouvelles stratégies, ainsi que de nouveaux programmes et projets afin de mieux protéger les droits et les intérêts des enfants.

Qui plus est, nous avons mis au point et lancé notre deuxième plan d'action national en faveur des enfants. Des objectifs et des cibles relatifs aux enfants ont été incorporés dans nos plans de développement socioéconomique du niveau central au niveau local. Le Viet Nam s'est attaché avec diligence à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à mettre en œuvre ses propres objectifs de développement, au nombre de 12, et à atteindre

32 cibles concrètes basées sur les OMD, y compris des objectifs relatifs aux enfants.

En s'engageant activement à édifier un monde digne des enfants, le Viet Nam a mis en place un environnement scolaire, familial et sociétal ami des enfants. La campagne « Building communes and wards fit for children » (Bâtir des communautés et des quartiers dignes des enfants) a associé les ressources de l'État et de la société à une supervision interinstitutions systématique à tous les niveaux. À l'heure actuelle, toutes les provinces et villes du Viet Nam sans exception appliquent ce modèle, et nous faisons de notre mieux pour veiller à ce que 70 % de l'ensemble des communes et des quartiers soient dignes des enfants d'ici à 2010.

Grâce à ces efforts, les enfants vietnamiens vivent dans de bonnes conditions et dans un environnement sûr et sain. Environ 96 % des enfants de moins de 6 ans ont droit à des examens et à des soins médicaux gratuits dans les dispensaires publics. Quatre-vingt-dix pour cent des enfants ont reçu six vaccins différents. Les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ont diminué. La scolarisation a augmenté au niveau du primaire et du secondaire. Des modèles de protection communautaire de l'enfant ont été mis en œuvre dans l'ensemble du pays. Des conditions favorables ont été créées pour que les enfants vietnamiens puissent exprimer leurs idées sur leur vie.

Toutefois, le Viet Nam continue de faire face à un nombre de difficultés et de problèmes pour ce qui est de la protection et des soins à assurer aux enfants. Nos taux de malnutrition infantile et de natalité restent élevés, le trafic des enfants et la délinquance juvénile n'ont toujours pas diminué, et la toxicomanie et l'infection au VIH/sida parmi les enfants continuent de préoccuper. Les enfants des régions montagneuses ou isolées continuent de vivre dans des conditions difficiles. Les soins de santé et autres services destinés aux enfants sont encore limités. La base de données sur les enfants reste lacunaire. Le réseau d'aide sociale ne peut pas répondre à tous les besoins, et de nombreux travailleurs sociaux manquent d'expérience.

Le Viet Nam fait tout ce qui est son pouvoir pour atteindre les OMD et pour appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant et la législation relative à « Un monde digne des enfants ». Ce faisant, le Viet Nam a bien compris qu'il doit faire appel à toutes ses forces vives pour améliorer en continu l'appareil de

l'État; socialiser les activités de protection, de soins et d'éducation en faveur des enfants; accorder une grande importance à la coopération internationale, en particulier à la mise en commun des expériences; et renforcer la coopération bilatérale et multilatérale afin de réaliser ces objectifs dans l'intérêt supérieur des enfants du Viet Nam et de tous les enfants du monde.

Au nom du Gouvernement vietnamien, je tiens à saisir la présente occasion qui m'est donnée pour adresser mes sincères remerciements aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales et intergouvernementales, notamment l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation mondiale de la santé, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de la coopération active et de l'aide efficace qu'ils ont accordées au Viet Nam dans la mise en œuvre des buts et objectifs en faveur de nos enfants. Encore une fois, je souhaite un plein succès à ce Débat plénier commémoratif de haut niveau consacré aux enfants.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Yadira Hidalgo, Vice-Ministre de la protection sociale de la République bolivarienne du Venezuela, et à M<sup>me</sup> Karla Cruz et M. Orlando Hidalgo, délégués de la jeunesse de la République bolivarienne du Venezuela.

**M<sup>me</sup> Hidalgo** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Avec votre permission, la République bolivarienne du Venezuela, conformément aux dispositions de l'article 78 de notre Constitution qui stipule que les enfants et les adolescents sont des sujets de droit à part entière, et compte tenu de l'égalité entre les sexes, souhaite vous présenter un garçon et une fille, Carla et Orlando, qui nous représenteront à l'Assemblée et présenteront le rapport de la République bolivarienne du Venezuela.

**M<sup>me</sup> Cruz** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La délégation de la République bolivarienne du Venezuela accueille avec enthousiasme la tenue de ce Débat plénier commémoratif de haut niveau et se félicite une fois de plus de la présence d'enfants et d'adolescents du monde parmi nous aujourd'hui. Nous sommes les véritables protagonistes de ce Débat. Nous saluons et remercions aussi les autres hautes personnalités de

l'ONU et les représentants des différentes délégations présentes.

Je commencerai en signalant que notre pays compte 26,6 millions d'habitants, dont 11 millions sont des enfants ou des adolescents. Toutes les activités menées pour garantir leurs droits le sont dans le respect de la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela et de la Loi organique pour la protection de l'enfant et de l'adolescent. Entre 2002 et 2007, des politiques ont été formulées pour garantir les droits sociaux des enfants, comme la santé et l'éducation, de manière universelle et équitable, ainsi que pour renforcer leur participation sociale et leur droits civiques.

De même, l'État vénézuélien a ratifié dans leur grande majorité les textes internationaux relatifs à l'enfance. Il a promulgué un ensemble de lois destinées à assurer une protection totale aux enfants, parmi lesquelles la loi pour la protection des enfants et des adolescents dans les locaux d'utilisation de l'Internet, des jeux vidéos et d'autres applications multimédia; la loi organique contre la délinquance organisée; la loi spéciale contre la criminalité informatique; la norme officielle du programme national de lutte contre le VIH/sida et les MST; la loi sur la responsabilité sociale des chaînes de radio et de télévision; la loi organique sur le droit de la femme à vivre à l'abri de la violence; la loi organique en faveur des personnes handicapées; la loi de promotion et de protection de l'allaitement naturel : la loi organique de protection de la famille et en faveur d'une paternité et d'une maternité responsables; le projet de loi contre la discrimination à l'encontre des personnes infectées au VIH/sida; et le projet de loi pour l'enregistrement des naissances, entre autres.

S'agissant des succès du Plan d'action national intitulé « Un monde digne des enfants », nous pouvons signaler les points suivants. En ce qui concerne la promotion d'une vie saine, la malnutrition générale des enfants de moins de 5 ans est faible, avec un taux de 4,64 %, et la malnutrition chronique est quant à elle modérée. Cela indique que le pays est à moins d'un point de pourcentage de l'objectif fixé et que, si la tendance actuelle se maintient, il pourra y parvenir avant 2015.

Ces réussites sont dues à la vaste couverture des programmes d'alimentation et de protection nutritionnelle, comme par exemple les soupes populaires qui aident 600 000 personnes, dont

beaucoup sont des enfants et des adolescents. Les cantines scolaires nourrissent les enfants âgés de 7 à 14 ans. Le programme d'alimentation scolaire a atteint une couverture de 1,4 million d'élèves, et les foyers qui prodiguent des soins complets s'occupent de 350 000 enfants jusqu'à l'âge de 6 ans.

En ce qui concerne l'accès aux services d'assainissement et à l'eau potable, la couverture des foyers dans les zones urbaines atteint 92 % et 66 % dans les zones rurales. Le pays compte 150 stations de traitement et de chloration qui fournissent de l'eau potable à 30 millions d'habitants.

Des politiques et programmes nationaux de santé ont été élaborés pour la promotion d'une vie saine et pour le développement général des enfants. La mission Barrio Adentro assure des soins de première nécessité à environ 70 % de la population, grâce à 8 533 dispensaires où l'on pratique la médecine préventive et les visites familiales. Plus de 200 000 vaccinations ont été effectuées, et tous les types de médicaments ont été fournis gratuitement pour traiter 95 % des problèmes de santé. On a construit sept dispensaires publics, 83 centres de diagnostic complet, 57 centres de réadaptation totale, quatre centres de haute technologie et 1 415 cliniques dentaires.

Le premier hôpital spécialisé dans la cardiologie infantile a été bâti, pratiquant des opérations sur plus de 4 000 enfants et adolescents du Venezuela, d'Amérique latine et des Caraïbes. L'hôpital accueille 80 000 personnes par an pour des consultations et des examens.

Le programme national de vaccination a atteint plus de 90 % de l'objectif de vaccination obligatoire pour les enfants. Actuellement, toute la population âgée de 18 à 39 ans est immunisée afin d'éradiquer la rubéole dans le pays. La chaîne du froid a été renforcée au niveau national et 1 721 centres de vaccination permanents ont été installés dans les antennes sanitaires de la mission Barrio Adentro.

Le Venezuela connaît une prévalence modérée de la tuberculose, dont le taux oscille entre 25 et 50 cas pour 100 000 habitants. Les objectifs relatifs au VIH/sida sont d'arrêter et d'éviter sa propagation, ainsi que d'accroître les connaissances sur le sujet. L'incidence et la prévalence sont inférieures à 0,33 %, soit entre 70 000 et 100 000 cas par an. À l'heure actuelle, une campagne de prévention est menée par l'intermédiaire des conseils communaux avec l'appui

du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

Pour ce qui est de l'accès à une éducation de qualité, dans l'enseignement initial, la couverture jusqu'à l'âge de 6 ans a augmenté de 3 % grâce au projet Simoncito. La scolarisation dans l'enseignement primaire (enfants de 7 à 14 ans) est également passée de 4,8 à 4,9 millions, avec une augmentation de 20 % dans l'étape tertiaire en raison de l'expansion des écoles bolivariennes, qui a réduit le nombre d'abandons scolaires et accru de 1,3 million le nombre d'inscriptions.

La mission Ribas a formé 800 000 nouveaux diplômés et la mission Sucre a accueilli 350 000 bacheliers. Nous avons aussi renforcé 239 établissements techniques, qui accueillent 188 000 élèves, et le Centre national pour un meilleur enseignement des sciences a organisé plus de 800 rencontres d'étudiants et intégré les domaines de l'éducation pour le travail.

**M. Hidalgo** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Le Gouvernement national a accru l'investissement dans l'éducation à la faveur des stratégies suivantes : suppression des frais d'inscription dans les écoles publiques; renforcement du programme d'alimentation scolaire; création de nouvelles écoles et de nouveaux lycées boliviens; mise en œuvre du programme « Moralité et lumières »; et garantie de l'égalité des sexes consacrée dans la Constitution et dans les programmes scolaires. Grâce à la mission Robinson, qui a réussi à alphabétiser 1,5 million de personnes, notre pays ne compte désormais plus d'analphabètes.

Le Venezuela garantit le droit à l'identité dès la naissance par l'inscription immédiate des nouveau-nés sur le registre tenu par les hôpitaux, leur assurant ainsi le droit à être intégrés et à recevoir les bénéfices du développement social, économique et politique.

Le Venezuela protège les enfants et adolescents qui participent à des conflits armés, et cette protection est reconnue et consacrée dans notre Constitution depuis 1999. Dans ses articles, la Constitution incorpore les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation des enfants aux conflits armés.

Le Venezuela lutte contre le travail des enfants. L'État applique des mesures pour parvenir à

l'interdiction et à l'élimination des pires formes du travail des enfants, comme le plan pour la prévention et l'éradication du travail des enfants.

S'agissant de l'élimination de la traite et de l'exploitation sexuelle des enfants, le Venezuela a ratifié les instruments internationaux qui ont trait à la question et élabore actuellement un plan national contre la traite des êtres humains, tout en appliquant son plan national contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et la pornographie mettant en scène des enfants. De plus, nous mettons en œuvre un plan d'action national destiné à protéger complètement les enfants et les adolescents contre la violence et l'exploitation.

Nous exécutons également différents programmes visant à aider et à consolider la famille, qui incluent : les directives relatives à la structure et au fonctionnement du programme de famille de substitution comme type de placement familial; les instructions relatives à l'application de la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale; et les directives générales sur l'adoption nationale, sur l'autorisation des enfants et des jeunes de voyager à l'intérieur et à l'extérieur du pays, ainsi que sur la protection des enfants et des adolescents avant, pendant et après les catastrophes naturelles.

D'autres programmes d'aide aux familles incluent des directives destinées à garantir le droit de faire du sport, de se reposer, de pratiquer des loisirs, de jouer et de se divertir; et les directives destinées à garantir l'exercice des droits de l'homme et l'application de mesures de protection dans tous les domaines concernant les enfants et les adolescents. À cela s'ajoute un plan d'action binational de protection intégrale de l'enfance et de la famille dans les zones frontalières qui est à l'étude.

De plus, une commission nationale chargée d'impliquer les enfants et les jeunes; des parlements d'enfants; une assemblée constituante d'enfants; des conseils d'enfants; un réseau pour l'enfance; et un réseau de conseils d'étudiants bolivariens ont été créés. L'organisation des élèves est encouragée dans les établissements scolaires dès la septième année d'études du primaire. Une journée nationale de la protection générale a été proclamée. Des conseils municipaux ont été mis en place dans l'esprit des « moteurs constituants ». Des assemblées nationales d'enfants et d'adolescents autochtones sont organisées, et on a pour

la première fois assisté à la tenue d'un forum national de protection des droits de l'homme ainsi que d'une conférence sur le système éducatif et le système national de protection.

Le Venezuela diffuse dans les écoles les valeurs de la paix et de la tolérance afin de promouvoir et de favoriser la coexistence pacifique. À l'échelle nationale, il favorise la mise en œuvre de programmes et d'émissions de radio à l'intention des enfants et des adolescents. Il encourage la participation des jeunes dans la prise de décisions des conseils municipaux, de même que le droit de vote et de veto ainsi que celui d'être élu porte-parole dans les comités de travail à partir de l'âge de 15 ans.

Enfin, le Président de la République Hugo Rafael Chávez Frías a lancé la mission « Musique » à laquelle participent plus de 300 000 enfants et adolescents dans le cadre du système des orchestres infantiles et juvéniles. Nous espérons faire passer à un million le nombre des enfants et jeunes musiciens en 2008. Tout en se réjouissant réellement d'être venue présenter l'expérience du Venezuela, notre délégation souhaite exprimer la solidarité des enfants et adolescents vénézuéliens à l'égard du peuple et des enfants algériens.

Nous aspirons à un monde digne des enfants et des adolescents. C'est pour exiger cela que nous sommes venus ici.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Paul Richard Ralainirina, Secrétaire général du Ministère de la santé et du planning familial de Madagascar.

**M. Ralainirina** (Madagascar) : J'ai l'honneur d'adresser à l'Assemblée les félicitations les plus chaleureuses de la République de Madagascar à l'occasion de cette séance plénière commémorative de la session extraordinaire consacrée aux enfants en décembre 2007. J'aimerais, au nom de la délégation de Madagascar, partager les progrès accomplis depuis la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui s'est tenue en mai 2002 à New York, et exposer les défis que nous devons relever pour concrétiser les engagements pris lors de la vingt-septième session extraordinaire et énoncés dans le document intitulé « Un monde digne des enfants ».

Le Plan d'action de Madagascar, qui constitue pour nous la feuille de route des cinq prochaines années, définit les engagements et les défis des



différents secteurs, à travers lesquels le Gouvernement vise à effectuer un saut qualitatif et quantitatif pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Ainsi, sous la houlette de notre Président, qui accélère l'adoption d'une approche de gestion axée sur les résultats, nous devons optimiser les stratégies efficaces et développer des mesures novatrices à travers la décentralisation, avec la participation communautaire et le développement du partenariat. Madagascar a fait des progrès substantiels dans la réalisation de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Nous avons enregistré, en particulier, des avancées significatives dans les secteurs qui touchent la santé, l'éducation, la protection des droits et le VIH/sida. Sur le plan de la santé, ces 10 dernières années, Madagascar a réduit la mortalité infantile de plus de 30 % et nous continuerons de mettre en œuvre les paquets minimums d'intervention sanitaire à haut impact sur la survie de l'enfant, notamment à travers les semaines dédiées à la santé des mères et des enfants, qui ont reçu le soutien fort et total de tous nos partenaires, en particulier l'UNICEF. Par ailleurs, nous reconnaissons devoir renforcer nos réalisations en matière de nutrition, d'accès à l'eau potable et d'assainissement pour accélérer nos résultats dans l'atteinte des Objectifs 4 et 7. Ces acquis doivent être consolidés.

Nous commençons également à enregistrer de bons résultats s'agissant du planning familial, mais des efforts de sensibilisation sont encore à déployer dans le domaine de la santé de reproduction dans son ensemble afin d'améliorer la prise en charge des femmes enceintes et de réduire le nombre des grossesses non désirées chez les jeunes. Nous devons également assurer l'accès aux moyens de contraception pour toutes les femmes, notamment dans les zones enclavées. Ces actions nous permettraient de réduire rapidement le taux de mortalité maternelle.

Dans le domaine de l'éducation, le Plan d'action de Madagascar définit un certain nombre d'objectifs ambitieux dont la réalisation se fera à court et à moyen terme. La gratuité de l'éducation, avec la distribution de kits scolaires, a provoqué une nette augmentation du taux de scolarisation dans le primaire. Cette performance a été obtenue dans le respect de l'égalité des sexes. Les retombées positives de la réforme de

l'éducation nécessitent toutefois une harmonisation des stratégies de développement des ressources humaines et des infrastructures au niveau rural. Dans le cadre de la décentralisation, la responsabilisation des autorités administratives locales à travers un leadership partagé devrait nous permettre la réalisation des objectifs du Plan d'action. La pérennisation de toutes ces entreprises constitue un élément essentiel de notre politique.

Sous l'impulsion du plus haut niveau de l'État, nous avons été conduits à mettre en place une commission des réformes sur les droits de l'enfant, qui a permis d'accélérer la mise en place d'un cadre légal et d'assurer la protection des enfants, avec : la loi sur l'adoption, la loi sur les droits et la protection de l'enfant ainsi que sur l'âge minimum du mariage, et la loi récemment adoptée contre la traite des personnes et le tourisme sexuel. Suite aux recommandations de l'étude du Secrétaire général des Nations Unies sur la lutte contre la violence à l'égard des enfants, un plan d'action national a été élaboré et validé. Des réseaux de protection des droits de l'enfant ont été mis en place au niveau de certains sites et le Gouvernement envisage de les étendre.

En ce qui concerne le VIH/sida, au-delà des chiffres de la prévalence, la perception de cette maladie par la population est encore un défi. Nous avons adopté une loi pour protéger les droits des personnes vivant avec le VIH. Le couple présidentiel a lui-même encouragé la sensibilisation pour le dépistage volontaire, et nous conduisons un programme de prévention complète. Toutefois, la prévalence des maladies sexuellement transmissibles reste encore trop élevée et les comportements à risque importants. Nous devons améliorer l'accès universel aux soins de qualité pour les patients du sida et maximiser nos interventions de prévention à l'endroit des groupes vulnérables.

Au cours de ces dernières années, Madagascar a engagé des réformes pour assurer un véritable environnement de protection pour les enfants. Nous sommes confiants dans la poursuite des mesures à prendre dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Parvenir à un monde digne des enfants constitue un devoir constant pour nous tous. Cela appelle à un engagement déterminé et synergique des gouvernements, des institutions internationales et de la société civile.

Madagascar tient à réaffirmer son engagement ferme dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants et

celle de la Convention relative aux droits de l'enfant, dans l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E.M. Marko Štrovs, Secrétaire d'État du Ministère du travail, de la famille et des affaires sociales de la Slovénie.

**M. Štrovs** (Slovénie) (*parle en anglais*) : J'ai à nouveau le plaisir et l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale à l'occasion de la présente séance plénière commémorative de haut niveau sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

La Slovénie souscrit pleinement à la déclaration qui sera faite par le Portugal au nom de l'Union européenne.

Je voudrais tout d'abord manifester ma satisfaction et mon appui à l'ONU et à l'UNICEF, qui ont organisé cet événement important. En outre, nous rendons hommage à l'UNICEF pour ses efforts et son rôle inestimable dans la construction d'un monde meilleur pour les enfants. La protection des enfants est l'une des priorités de la politique intérieure et de la politique extérieure de la Slovénie.

La Slovénie s'est engagée à mettre pleinement en œuvre le document final de la session extraordinaire consacrée aux enfants, qui figure dans le document « Un monde digne des enfants ». C'est pourquoi le Gouvernement de la République de Slovénie a adopté un programme intitulé « Enfants et jeunes 2006-2016 ».

En Slovénie, les efforts de développement économique ont une forte incidence sur les possibilités de création d'emplois et sur le bien-être. Ces efforts favorisent la solidarité avec les pauvres et la sécurité sociale pour tous.

Dans chaque région, les gouvernements recourent à des mécanismes intergouvernementaux pour assurer le suivi de la session extraordinaire, y compris des consultations sur l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants (A/61/299). Au niveau national, un mécanisme important pour améliorer la mise en œuvre du document final de la session extraordinaire réside dans la création d'institutions indépendantes spécialisées dans les droits humains des enfants.

La Slovénie a accordé son ferme appui aux activités des Nations Unies s'agissant de lutter contre la violence à l'encontre des enfants sous toutes ses formes et a participé à la préparation de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants. La Slovénie a été l'un des premiers pays à avoir accueilli les consultations régionales des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants. Nous nous félicitons du projet de résolution (A/C.3/62/L.24/Rev.1) qui demande notamment la nomination d'un Représentant spécial du Secrétaire général, qui jouera le rôle d'un défenseur mondial de premier plan et indépendant chargé de promouvoir la prévention et l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des enfants. En outre, nous espérons que cette résolution, si elle est adoptée, renforcera les efforts de l'ONU dans le domaine de la protection des enfants.

À l'issue d'un large débat avec les professionnels du secteur, la Slovénie s'est engagée à prévenir la violence au sein de la famille et à bannir le châtiment corporel des enfants en préparant une nouvelle Loi sur la prévention de la violence au sein de la famille. Nous mettons en œuvre les recommandations contenues dans l'étude des Nations Unies présentée à la conférence internationale « Prévention de la violence à l'encontre des enfants et sécurité humanitaire », qui a eu lieu en Slovénie en décembre 2006.

En Slovénie, nous sommes pleinement conscients que le bien-être et la scolarisation des enfants à tous les niveaux, la poursuite de leur parcours scolaire et l'amélioration des perspectives d'emploi sont extrêmement importants. C'est la meilleure garantie pour prévenir la violence. Dans notre pays, les enfants âgés de 6 à 15 ans sont inscrits à l'école primaire, qui est obligatoire, tandis que 90 % des jeunes de 15 à 19 ans sont inscrits à l'école secondaire. Près de 43 % des jeunes de 19 à 24 ans poursuivent gratuitement leurs études, tandis que les élèves et les étudiants les plus pauvres ont droit à une bourse octroyée par l'État.

La Slovénie, ainsi que l'ensemble de l'Union européenne, réaffirme sa volonté de lutter contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Elle se félicite des activités du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, auquel elle a alloué des fonds conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement. Nous rendons hommage une fois encore au travail important réalisé par l'UNICEF, qui sensibilise et améliore l'accès des jeunes à l'information et aux services.

Nous avons l'intention de prêter une attention particulière à la promotion des droits de l'enfant lorsque nous assumerons la présidence de l'Union européenne (UE) en 2008. L'UE a récemment adopté un ensemble de directives sur les droits des enfants, qui guideront nos activités pour l'élaboration de la politique étrangère de l'Union européenne dans ce domaine.

Je voudrais conclure en déclarant que tous les enfants ont le droit de vivre leur enfance en bonne santé et dans la sécurité. Le consensus et le partenariat entre les gouvernements, les organisations internationales et la société civile, ainsi que la participation des enfants à différents niveaux, pourront seuls assurer la mise en œuvre efficace des solutions proposées. La manifestation d'aujourd'hui fournit justement cette possibilité.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Gyula Tarcsi, Secrétaire d'État au Ministère des affaires sociales de la Hongrie.

**M. Tarcsi** (Hongrie) (*parle en anglais*) : La République de Hongrie a été l'un des tout premiers pays à adhérer à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et à la Déclaration « Un monde digne des enfants », et nous accordons une grande priorité à la Déclaration du Millénaire des Nations Unies. Notre pays déploie tous les efforts possibles pour réaliser les objectifs énoncés dans ces documents.

Bien que notre pays fasse partie des pays développés, selon son produit intérieur brut par habitant, les objectifs du Millénaire pour le développement sont pour nous très importants. Les changements survenus dans la vie politique et économique après 1989 ont généré des défis et des tâches qui correspondent aux objectifs de la Déclaration du Millénaire. Il s'agit essentiellement de prévenir et de lutter contre la pauvreté des enfants et des familles ayant des enfants, pour assurer le plus haut niveau de bien-être physique et mental des enfants; et de rendre une éducation de qualité accessible à tous.

En même temps, nous devons relever les défis qui se posent généralement dans les pays développés, notamment le vieillissement de la population et la baisse du nombre des naissances, ainsi que l'intégration dans tous les contextes des préoccupations liées à l'environnement. Nous prêtons une attention particulière à la réduction de l'inégalité des chances

afin de régler ces problèmes complexes, notamment en réduisant les différences de salaires selon le sexe; en améliorant les perspectives financières de ceux qui vivent dans des zones socialement défavorisées; et en offrant un présent et un avenir justes à nos enfants.

Pour ce qui est de ce dernier objectif, nous mettons en particulier l'accent sur le traitement et la prévention de la violence à l'égard des enfants, notamment la violence domestique, la violence entre pairs ou la violence dans les médias, et sur ce qu'il convient de faire pour empêcher les enfants de devenir des criminels ou des victimes. Depuis 2000, la réduction et la prévention de la consommation de drogues sont une priorité pour le Gouvernement. Dans ce contexte, j'aimerais informer l'Assemblée que la Hongrie a l'intention de ratifier les deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, probablement au cours du premier semestre 2008.

Depuis 2000, le parlement et le Gouvernement de la République de Hongrie ont adopté plusieurs stratégies, programme et plans d'action à court et long terme, fondés sur les instruments relatifs à la protection des enfants et des jeunes. Le Gouvernement a également rédigé des rapports avec le parlement tous les ans depuis 1995 sur la situation et l'évolution des conditions de vie des enfants et des jeunes, ainsi que sur les mesures que le Gouvernement a prises concernant ces conditions de vie, et a présenté des rapports tous les ans depuis 2000 sur les mesures prises pour réduire le problème de la drogue. Le parlement hongrois a adopté en 2003 la stratégie nationale sur la prévention sociale de la criminalité et des plans d'action biennaux ont été élaborés depuis.

Trois des cinq grandes priorités du Gouvernement ont concrètement trait aux enfants. Un Programme national de santé pour les nourrissons et les enfants de la République de Hongrie a été élaboré en coopération avec le Bureau européen de l'Organisation mondiale de la Santé. En outre, un Programme national contre la pauvreté des enfants, adopté en 2007, stipule des objectifs et un programme d'action à court et long terme, qui contribuera de façon substantielle à réduire et à prévenir la pauvreté des enfants en Hongrie.

La Hongrie s'associe à la déclaration de l'Union européenne et je voudrais assurer à l'Assemblée que le Gouvernement hongrois demeure engagé à appuyer les efforts de la communauté internationale pour que le présent et l'avenir de nos enfants soient réellement

« Un monde digne des enfants ». Afin de donner davantage de crédibilité à mes propos, je voudrais vous informer que je vais signer demain un accord avec les dirigeants de l'UNICEF, au nom de mon Gouvernement, en vertu duquel nous nous engageons à appuyer financièrement cette institution.

Les résultats de ces programmes complexes ne seront visibles que plus tard, mais en attendant nous devons relever beaucoup de nouveaux défis. Cependant, on ne pourra surmonter les difficultés qu'en gardant continuellement nos objectifs à l'esprit et en considérant que nos enfants ne sont pas des sujets vulnérables et une source de problèmes mais en les voyant plutôt comme un investissement ou une opportunité pour l'avenir. Il nous appartient de modeler l'avenir de nos enfants, et n'oublions pas qu'ils modèlent également le nôtre. Il convient de prendre d'autres mesures pour garantir les droits des enfants, et d'admettre que l'action est plus efficace lorsqu'ils participent aux processus décisionnels sur les questions qui les concernent. C'est pourquoi je pense qu'il est particulièrement important qu'au cours du Forum des enfants qui s'est tenu récemment, les parties intéressées ont eu la possibilité d'exprimer leur position.

Enfin, je souhaite à l'Assemblée le plein succès dans ses travaux, en espérant que tout ce que nous disons ici contribuera à la mise en œuvre de la Déclaration adoptée en 2002, afin de pouvoir nous atteler aux tâches qui nous attendent, comme indiqué dans les documents présentés par le Secrétaire général.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Monsieur Andriy Musiyenko, Vice-Ministre ukrainien de la santé.

**M. Musiyenko** (Ukraine) (*parle en russe*) : Avant tout, l'Ukraine voudrait s'associer à la déclaration faite par la délégation du Portugal au nom de l'Union européenne. Nous souhaitons également aborder certaines questions qui ont une importance particulière pour notre pays.

Adopté à l'unanimité en mai 2002, le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, « Un monde digne des enfants », a engagé les États Membres, y compris l'Ukraine, à remplir des obligations particulières dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Il est donc très important de débattre du processus de mise en œuvre de ce document, d'évaluer

les progrès accomplis, d'examiner les problèmes qui ont été identifiés et de les régler.

La protection des enfants est une priorité stratégique nationale globale pour l'Ukraine. Le Président et le Gouvernement ukrainiens portent une attention particulière aux activités liées à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. À cet égard, compte tenu des objectifs du Millénaire pour le développement et de la stratégie du document final, « Un monde digne des enfants », l'Ukraine a déterminé des secteurs prioritaires d'activités s'agissant d'établir des conditions favorables à la vie et au développement des enfants, aux soins de santé et à un mode de vie sain; de lutter contre le VIH/sida; de garantir aux enfants une éducation de qualité; de protéger les enfants contre les sévices, la violence et l'exploitation; de lutter contre le phénomène des enfants livrés à eux-mêmes et des enfants des rues; et de vaincre la pauvreté.

En vue d'atteindre ces objectifs, la politique de l'Ukraine dans ce domaine pour la période 2000-2007 a été conçue de manière à améliorer la base juridique pour protéger les enfants; à réformer le système public pour prendre en charge les orphelins et les enfants privés de soins parentaux; à renforcer la protection sociale des familles pauvres ayant des enfants; à développer un réseau d'institutions travaillant dans l'intérêt des enfants; à renforcer la coopération intersectorielle des autorités de l'État; à améliorer l'interaction entre les organisations sociales; à intensifier la sollicitude des pouvoirs publics s'agissant de protéger les enfants contre la violence et l'exploitation; et à lutter contre le VIH/sida.

Des efforts importants ont été faits pour achever une série de réformes gouvernementales destinées à améliorer la santé et à créer des conditions favorables à la vie et à l'éducation des enfants. Dans le cadre de ces activités, une attention particulière a été portée à l'intégration dans la politique publique d'un mode de vie sain pour les enfants et les jeunes. Grâce aux modifications apportées à la législation ukrainienne, une série de mesures concrètes ont été prises pour protéger les droits des enfants et on a constaté, par le biais d'indicateurs distincts portant sur la morbidité infantile et la mortalité maternelle, certains changements positifs dans les taux de naissance et de mortalité.

La lutte contre le VIH/sida est un aspect important de la mise en œuvre, sur le plan national, du

Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée consacrée aux enfants. La stratégie de lutte contre l'épidémie du VIH/sida en Ukraine repose sur une approche globale du règlement du problème telle qu'elle est énoncée dans le programme national visant à assurer la prévention de l'infection du VIH et à apporter une aide aux personnes infectées pour la période 2004-2008. Nous exécutons un certain nombre de programmes intersectoriels et sectoriels destinés à prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant et à fournir une assistance médicale et sociale aux enfants infectés. Malgré tous ces efforts, la propagation du VIH/sida suscite toujours hélas une vive préoccupation.

Le Gouvernement ukrainien est très soucieux de donner aux enfants toutes les chances de recevoir une éducation de qualité. La législation actuelle dispose que l'enseignement secondaire est gratuit et obligatoire et que tous les écoliers des petites classes ont droit à des repas gratuits.

Notre pays estime qu'il est essentiel de veiller à ce que les enfants soient protégés des mauvais traitements, de la violence et de l'exploitation. Les enfants ukrainiens ont le droit d'être protégés de toutes les formes de violence familiale, et nous nous attachons actuellement à prévenir et à surmonter les défauts d'attention à l'égard des enfants. La protection sociale des enfants est règlementée par une loi ukrainienne relative à la violence familiale. L'État apporte l'aide nécessaire pour prévenir et dénoncer les cruautés à l'égard des enfants et fournit des informations dans le cadre des enquêtes policières sur les affaires concernant des mineurs afin de prendre des mesures pour mettre fin à la violence. Notre pays coopère activement avec les organisations internationales lorsqu'il s'agit de protéger les enfants des mauvais traitements, des violences et de l'exploitation.

L'Ukraine estime qu'il est prioritaire de mettre fin au défaut d'attention à l'égard des enfants et à leur abandon. À cette fin, le Gouvernement a élaboré un programme pour la période 2006-2010 qui énonce des mesures visant à empêcher les enfants de se retrouver sans famille et à offrir un environnement familial plus vaste aux orphelins et aux enfants dépourvus de protection familiale, ainsi qu'un réseau renforcé d'institutions chargées de la protection sociale des enfants. Le soutien à l'adoption nationale de la décision prise par le Président et le Gouvernement ukrainiens a constitué un objectif stratégique.

En janvier 2005, une loi ukrainienne a été adoptée pour apporter une assise juridique à la protection sociale des orphelins et des enfants négligés; cette loi a été mise en application pour offrir un environnement familial sûr aux enfants.

L'une des priorités des politiques de développement social et économique ukrainiennes est de réduire le niveau de pauvreté. Une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté a été adoptée en 2001 afin de réduire le niveau global de pauvreté, ainsi qu'un programme global visant à assurer sa mise en œuvre pendant la période allant jusqu'à 2009. En particulier entre 2001 et 2006, on a accru l'assistance gouvernementale conformément à la loi ukrainienne relative à l'assistance publique aux familles avec enfants, qui fournit une aide à la naissance d'un enfant, pour son éducation pendant les trois premières années et une assistance aux mères célibataires et aux enfants placés dans une famille.

Malgré les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du document final de la session extraordinaire consacrée aux enfants, il subsiste encore un certain nombre de problèmes auxquels il faut trouver une solution. Il s'agit avant tout de venir à bout de la pauvreté, d'accroître les mesures financières visant à améliorer la condition des enfants, y compris l'éducation et les soins médicaux, à renforcer les institutions sociales chargées de prévenir la propagation de la pandémie du VIH/sida. Il convient de redoubler d'efforts pour perfectionner la législation existante afin de venir véritablement à bout des défauts d'attention à l'égard des enfants, des abandons, de la vente, de la prostitution des enfants, de la pornographie mettant en scène des enfants, de renforcer le rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants et de consolider le système social afin d'aider les enfants placés dans des orphelinats qui se trouvent dans une situation de crise.

Afin de régler les nombreux problèmes et de mieux appliquer le plan d'action d'« Un monde digne des enfants » et des objectifs du Millénaire pour le développement, le Gouvernement ukrainien a élaboré un nouveau document qui définit une stratégie gouvernementale visant à protéger les enfants – le plan d'action national pour l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, pour la période allant jusqu'à 2016. Selon ce document, parmi les domaines prioritaires du Gouvernement, figureront dans l'avenir proche la prévention du VIH/sida, l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité, la lutte contre les

défauts d'attention et l'abandon, la protection des enfants orphelins et négligés, le développement des services sociaux pour les enfants et les familles avec enfants et la relance des activités des communautés locales pour améliorer la condition des enfants.

Pour terminer, permettez-moi de réaffirmer l'attachement de l'Ukraine à la réalisation des nobles objectifs du plan d'action d'« Un monde digne des enfants », de la session extraordinaire de l'Assemblée consacrée aux enfants et des exigences énoncées dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Notre pays a l'intention de continuer à fournir l'assistance nécessaire au niveau national et à apporter sa contribution aux efforts régionaux, internationaux et mondiaux dans ce domaine.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S.E. M<sup>me</sup> Yaha Mareckova, Vice-Ministre et Directrice de la section des droits de l'homme relevant Gouvernement de la République tchèque.

**M<sup>me</sup> Mareckova** (République tchèque) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur d'intervenir au nom de la République tchèque à cette occasion et de m'adresser à cette Assemblée. Il est particulièrement encourageant de voir combien les délégués sont venus nombreux aujourd'hui pour réaffirmer l'importance des droits des enfants et leur détermination à édifier un monde digne des enfants. Je voudrais saisir cette occasion pour partager avec vous notre expérience sur la voie de la réalisation des objectifs énoncés au cours de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

Au niveau international, la République tchèque a manifesté son attachement à la protection des droits des enfants en ratifiant de nouveaux instruments internationaux, y compris le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Par ailleurs, la République tchèque se prépare à ratifier le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants et la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son Protocole facultatif.

Au niveau national, un certain nombre de mesures législatives et non législatives importantes ont été prises ces dernières années. Je voudrais mentionner

notamment la loi renforçant la protection sociale et juridique des enfants, la loi renforçant la protection des victimes de la violence conjugale et la nouvelle loi relative à l'éducation. Dans de nombreux domaines, le Gouvernement a adopté des documents de politique générale détaillés portant notamment sur la conception des soins à apporter aux enfants en situation de danger, aux enfants privés de famille, tels que le Plan d'action national en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, le Plan d'action national destiné à prévenir les dommages physiques causés aux enfants, le Programme national de lutte contre le VIH/sida et le Plan d'action en faveur de l'inclusion sociale.

En juin 2007, le Gouvernement a adopté de nouvelles directives générales concernant les enfants et les jeunes pour la période 2007-2013. Ce document comprend notamment les thèmes transversaux tirés de la déclaration portant sur « Un monde digne des enfants », assurant tout d'abord la participation de tous les enfants, la promotion d'une vie saine, d'une société multiculturelle et la protection des droits des enfants. Le Gouvernement a l'intention de faire participer les représentants des régions, des organisations non gouvernementales, des écoles et des experts à la mise en œuvre de cette politique. Le principal objectif en est de créer des conditions propices à l'accomplissement de la fonction familiale, au développement individuel des enfants et à leur éducation en vue d'une citoyenneté active, y compris leur participation à la vie sociale et politique, l'appui à un mode de vie sain et la protection contre tout phénomène négatif.

S'agissant de la protection des droits des enfants, notre politique gouvernementale vise principalement à mettre pleinement en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant et à évaluer régulièrement cette mise en œuvre. Pour ce qui est de la participation des enfants à la vie sociale et politique, l'objectif est de créer des conditions propices à une large participation des jeunes générations à la vie publique et sociale, d'appuyer la formation d'organes d'autogouvernement composés d'enfants et d'encourager l'État et les organes administratifs régionaux à intensifier la communication mutuelle avec les enfants et leurs organisations. Pour ce qui est de la santé des enfants, l'objectif de la politique du Gouvernement est d'appuyer les mesures de prévention sanitaires, d'informer les enfants des risques sanitaires et de les aider à développer les compétences importantes pour le maintien et le renforcement de leur santé.

Enfin, le document porte également sur les troubles sociopathologiques des enfants, ainsi que sur la prévention et l'insertion sociales. L'objectif de la politique du Gouvernement dans ce domaine consiste à appuyer systématiquement toutes les activités de prévention et à aider à accroître les compétences sociales des enfants. Les tâches découlant de cette politique seront mises en œuvre par les ministères compétents. Des mesures concrètes seront précisées dans les plans d'action biennaux. Tous les ministères participant à la mise en œuvre de cette politique présenteront une vue d'ensemble de leurs tâches spécifiques et des mesures prises pour chaque période biennale, accompagnée d'une évaluation de leur mise en œuvre. Nous estimons que ce document de politique générale et les plans d'action biennaux subséquents, de concert avec les autres mesures nationales, contribueront à l'amélioration du bien-être des enfants de la République tchèque.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Giva Roselyn Dete, Sous-Secrétaire au bien-être des enfants du Zimbabwe.

**M<sup>me</sup> Dete** (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Avant que je fasse ma déclaration, ma délégation souhaite transmettre ses sincères condoléances à l'ONU et aux familles qui ont perdu des êtres aimés dans les explosions qui ont frappé l'Algérie ce matin.

C'est avec grand plaisir que je prends la parole devant l'Assemblée générale. En effet, les enfants sont l'avenir de toutes les nations du monde. C'est en reconnaissance de ce fait que le Zimbabwe fait partie des 155 pays qui ont mis au point des programmes d'action nationaux en faveur des enfants afin de veiller à une mise en œuvre coordonnée de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Je suis heureuse de pouvoir signaler les progrès réalisés par le Zimbabwe dans le cadre des efforts faits pour protéger les droits des enfants zimbabwéens et, en même temps, pour édifier un Zimbabwe véritablement digne des enfants.

Dans le cadre de la promotion d'une vie saine, le Zimbabwe a enregistré des réussites phénoménales en matière de réduction de la mortalité infantile, en dépit de problèmes énormes dont le VIH et le sida. La mortalité des enfants de moins de 5 ans est tombée de 102 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1999 à 82 en 2005-2006. Le taux de mortalité infantile a été réduit de 65 décès pour 1 000 naissances vivantes en

1999 à 60 en 2005-2006. En matière de vaccination et d'apport en vitamine A, le Zimbabwe est parvenu à une couverture pratiquement totale. Et aujourd'hui, plus de trois quarts des ménages zimbabwéens ont accès à l'eau potable.

Dans le domaine de l'éducation, le Zimbabwe a fait des progrès gigantesques et est parvenu à l'éducation primaire pour tous, ainsi qu'à la parité entre les sexes. En 2006, 97 % des enfants étaient inscrits à l'école primaire, et les taux nets d'inscription sont désormais les mêmes pour les garçons et pour les filles. Pour ce qui est de l'éducation et des soins à la petite enfance, l'application d'une nouvelle politique communément connue au Zimbabwe sous le nom de « zero grade » (classe zéro) a désormais commencé à porter ses fruits, comme l'indique l'augmentation de la proportion d'enfants de la classe un qui vont à la maternelle, de 49 % en 2002 à 64 % en 2006. Cette politique a permis d'intégrer des classes d'éducation préscolaire dans toutes les écoles primaires, et les enseignants de la classe zéro sont qualifiés, ayant suivi un programme de formation d'une durée de trois ans.

Dans le domaine de la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence, le Zimbabwe a continué de renforcer sa politique et son cadre juridique en faveur de la protection des droits de l'enfant. L'adoption récente en 2007 de la loi sur la violence familiale renforce la volonté du pays de protéger ses enfants contre la violence et la maltraitance à la maison. En octobre 2007, le Conseil de lutte contre la violence familiale a été mis en place pour gérer l'application de la loi sous l'égide du Ministère de la condition féminine, de la problématique homme-femme et du développement communautaire.

Le Zimbabwe a toujours eu un bon système d'enregistrement des naissances. Selon la dernière enquête démographique et sanitaire, 74 % des enfants du Zimbabwe ont été déclarés à leur naissance en 2005-2006.

La pauvreté reste cependant un défi majeur pour le Zimbabwe. Il s'ensuit que certains de nos enfants doivent travailler et vivre dans la rue. Toutefois, des efforts sont actuellement en cours pour remédier à ce problème. Par exemple, la ville de Harare et les pouvoirs publics d'autres grandes villes ont créé des équipes spéciales chargées de placer les enfants des rues dans des lieux sûrs où on peut s'occuper d'eux.

Dans le domaine de la lutte contre le VIH et le sida, le Zimbabwe a assumé un rôle de chef de file dans la région de l'Afrique australe. Le taux de prévalence du VIH et du sida parmi les adultes était de 24,6 % en 2003, mais des enquêtes récentes et des données sur le suivi des soins prénatals indiquent qu'il est tombé à 15,6 % en 2007. Mais l'ampleur de la pandémie reste accablante. On estime qu'au Zimbabwe, 1,1 million d'adultes vivent actuellement avec le sida, dont 60 % sont des femmes. Qui plus est, on estime à 133 000 le nombre d'enfants infectés. Dans l'ensemble, plus d'un Zimbabween sur sept est infecté, mais 40 % seulement des enfants ont accès à des traitements antirétroviraux. Des avancées considérables ont été enregistrées au niveau de la prestation de services relatifs à la prévention de la transmission mère-enfant (PTME) dans le pays : plus de 500 sites fournissaient des services globaux de PTME en 2006.

Toutefois, l'un des plus gros problèmes, ce sont les quelque 1,3 million d'orphelins du Zimbabwe, qui sont en grande majorité des enfants dont les parents sont morts du VIH et du sida. Ces enfants sont moins à même que les enfants qui ne sont pas orphelins d'aller à l'école et d'avoir accès à des soins de santé et à d'autres services de base. Ils sont également plus susceptibles d'avoir des troubles psychologiques et d'être les victimes de rapports sexuels forcés à l'adolescence, ce qui accroît leur vulnérabilité au VIH.

En conséquence, le Gouvernement a élaboré un Programme d'appui novateur pour la mise en œuvre de son plan d'action national en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables. Dans le cadre de ce Programme, des fonds en provenance de diverses parties prenantes sont réunis afin de financer des interventions de la société civile en faveur des enfants les plus vulnérables du pays. Au cours des trois prochaines années, ce Programme d'appui devrait aider 400 000 orphelins et autres enfants vulnérables du Zimbabwe.

Cette lutte contre les effets du VIH et du sida a encore besoin de l'appui de la communauté internationale, notamment de l'aide cruciale du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Il est cependant dommage que le Zimbabwe n'ait pas été considéré pour la Septième série du Fonds mondial, car cela aurait pu nous donner les moyens de réaliser beaucoup plus de progrès pour réduire les souffrances que la pandémie inflige à notre peuple.

Pour ce qui est de la maîtrise du paludisme, le nombre de personnes souffrant de cette maladie est passé de 1,8 million en 2004 à environ un million en 2006, soit une réduction de 40 % des cas de paludisme. Dans les 17 districts du Zimbabwe exposés aux risques du paludisme, plus de 80 % des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans ont reçu des moustiquaires imprégnées d'insecticide et des thérapies préventives.

Toutefois, en dépit de ces succès, le Zimbabwe a encore beaucoup de travail à faire pour s'acquitter de son obligation de protéger les droits de l'enfant. Il doit continuer à donner aux communautés, aux familles et aux enfants les moyens de défendre ces droits.

Néanmoins, les sanctions illégales et l'isolement imposés au Zimbabwe ont touché principalement les enfants, en particulier dans les domaines de la nutrition, des thérapies adéquates contre les infections pédiatriques opportunistes, des thérapies antirétrovirales, des médicaments antipaludéens et de la réduction de la pauvreté en général. Nous demandons donc à tous ceux qui aiment les enfants, en particulier les membres de l'Assemblée et de la communauté internationale, d'appuyer les efforts que fait mon pays pour édifier un Zimbabwe vraiment digne de ses enfants.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Antonia Popplewell, Secrétaire permanente, Ministre du développement social de la Trinité-et-Tobago.

**M<sup>me</sup> Popplewell** (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago est heureux de prendre part à cette séance plénière de haut niveau consacrée aux enfants et tient à exprimer son appui aux efforts permanents menés par l'ONU pour protéger et promouvoir les droits de l'enfant. En 2002, la Trinité-et-Tobago s'est associée à d'autres États Membres pour appuyer le document final « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2), réaffirmant ainsi notre volonté résolue d'améliorer la vie de nos enfants.

Au plan national, la Trinité-et-Tobago est allée encore plus loin en élaborant son propre plan Vision 2020, en vue d'acquérir le statut de nation développée d'ici à l'année 2020. La Vision s'articule autour de cinq piliers du développement, dont le plus pertinent, dans ce contexte, est celui qui consiste à favoriser une société soucieuse de chacun, en insistant ainsi sur



l'importance de la famille comme fondement d'une société saine.

Nous sommes heureux de faire part à l'Assemblée de certaines des politiques que nous avons mises en place pour faciliter la mise en œuvre d'« Un monde digne des enfants ». En 2006, la Trinité-et-Tobago a achevé son second plan d'action national pour les enfants, qui sert de cadre à la mise en œuvre des quatre champs d'action prioritaires définis dans « Un monde digne des enfants ». Nos politiques nationales révisées de la jeunesse et des sports constituent un socle pour des stratégies et initiatives particulières visant à atteindre les objectifs énoncés dans le document final. Le Dialogue de la jeunesse des Caraïbes 2006 a donné lieu à de précieuses résolutions qui ont été incluses dans la réponse détaillée de la jeunesse figurant dans le plan national stratégique de lutte de la Trinité-et-Tobago contre le VIH/sida.

Abordant la question de la qualité de l'éducation, le Gouvernement trinidadien s'est embarqué dans une réforme du système éducatif. Les mesures prises jusqu'à présent sont notamment les suivantes. Nous avons adopté des politiques, plans et programmes en faveur d'un système éducatif restructuré et décentralisé, de la petite enfance à la formation pour adultes. Nous avons créé plusieurs nouvelles unités chargées de renforcer le système de soutien scolaire. Nous avons adopté le programme de l'Agency for International Development des États-Unis, « Centre of Excellence in Teacher Training », pour améliorer l'apprentissage de la lecture aux différents niveaux par la formation des enseignants en cours d'emploi et par des interventions en classe. Nous avons revu la Loi révisée sur l'éducation afin, entre autres choses, de veiller à ce qu'y soit reflétée une approche de l'éducation fondée sur les droits.

On encourage désormais l'allaitement naturel de bonne heure dans certains de nos hôpitaux régionaux, conformément à l'initiative de l'UNICEF « Hôpitaux amis des bébés ». Des services anténatals complets sont fournis de manière habituelle et gratuitement dans les dispensaires publics spécialisés dans la santé maternelle et infantile dans l'ensemble du pays. Depuis octobre 2005, on assure également des services de dépistage sanitaire pour identifier au plus tôt les problèmes auditifs et visuels chez les élèves inscrits dans les écoles primaires publiques ou subventionnées.

Un examen de la législation concernant les enfants a aussi été récemment achevé. Cet examen se propose de la mettre davantage en conformité avec la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et d'élaborer une stratégie cohérente pour une meilleure protection des enfants de la nation par la loi.

Des efforts délibérés ont été déployés pour étendre et améliorer les programmes de soutien familial apportant une aide sociale et d'autres formes d'appui matériel, dont les enfants sont les bénéficiaires à la fois directs et indirects. De plus, l'accent est mis sur le renforcement des services de conseil aux enfants nécessitant une protection spéciale, la consolidation des partenariats intersectoriels et la sensibilisation aux droits de l'enfant.

Malgré les progrès accomplis à ce jour, des difficultés demeurent sur le plan de la disponibilité des ressources humaines, de la formation appropriée, des locaux et de la prestation de services. Dans un effort pour surmonter certaines d'entre elles, nous prévoyons d'accroître les ressources matérielles et humaines ainsi que les services dans les ministères clefs du secteur social et de promouvoir une éducation spéciale à la faveur de programmes de formation des enseignants et autres. La promulgation d'une législation concernant les enfants reste une priorité à l'ordre du jour du Gouvernement. Nous avons également l'intention de poursuivre notre entreprise d'éducation du public aux droits de l'enfant. Avec l'appui de l'UNICEF, nous avons récemment réalisé l'Enquête en grappes à indicateurs multiples 2006, dont les conclusions sont encourageantes, en particulier dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, ainsi que de la gestion du VIH/sida.

À la Trinité-et-Tobago, nous continuerons de travailler sans relâche, animés par notre volonté résolue de donner aux enfants de notre nation une meilleure expérience de l'enfance. Pour terminer, le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago tient à dire une fois de plus sa gratitude pour l'occasion qui lui a été donnée de prendre la parole à cette séance plénière de haut niveau consacrée aux enfants. La Trinité-et-Tobago réaffirme son attachement à la promotion et à la protection de l'intérêt supérieur de tous nos enfants, alors que nous nous efforçons de créer un monde digne d'eux.

*La séance est levée à 21 h 10.*